

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1850

12 août 2011

SOMMAIRE

Aircraft Systems S.A.	88754	Iniohos Investment Management SICAV-SIF (Lux)	88761
Alapco Luxembourg Holding S.A.	88795	Koningslaan S.à r.l.	88762
Amadecin S.à r.l.	88799	Lux Multi-Flex	88762
Arcadie S.A.	88756	Maaskade S.à r.l.	88762
Arias, Fabrega & Fabrega (Luxembourg) S.A.	88756	Marchall S.à r.l.	88763
Ascendos Rail Leasing	88797	Middleby Luxembourg S.à r.l.	88762
AUBIN S.A., société de gestion de patrimoine familial	88756	Middleton	88797
Baltex S.A.	88757	MMM Tournesol S.A.	88797
Barguzin Participation S.A.	88757	MS Design S.A.	88763
Cefima S.A.	88758	Naarderpoort S.à r.l.	88763
Chabrun Investissements S.A.	88758	Nehalux S.A.	88764
C.H. Travaux S.A.	88758	Nol S.à r.l. - SPF	88764
Columbia Public Partners V S.à r.l.	88758	Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A.	88764
Contracting & Engineering Services Luxembourg S.à r.l.	88800	Pfizer Warner Lambert Luxembourg S.à r.l.	88764
Core Capital Management S.A.	88759	Profima S.A.	88765
Croci International S.A.	88759	RN Consulting SA	88765
Daher International Development S.A. ..	88759	Sapaci S.A.	88792
DEXIA Asset Management Luxembourg S.A.	88754	Sculptor Holdings II S.à r.l.	88790
DNA Investments S.A.	88795	Sculptor Holdings S.à r.l.	88790
Elenberg S.A.	88798	Sculptor Kazakh Investments S.à r.l.	88791
Elly SA	88760	SKI ITW BD S.à r.l.	88794
Emitem Invest S.A.	88796	Statuto Lux Holding S.à r.l.	88792
Emprou S.à r.l.	88798	Subsea 7 Investments S.à r.l.	88799
Europa Plus SCA SIF	88765	Synergy Pro-Motor	88792
European Logistics Feeder S.C.A.	88798	Tank Reinsurance S.A.	88793
European Retail Investment Holding II S.à r.l.	88798	Tiepolo Sicav	88793
Fin-Astra Lux S.A.	88760	Trilogy SICAV-SIF	88792
Fitness Balance Sàrl	88760	VALUX S.A., société de gestion de patrimoine familial	88794
Foxroad Luxembourg S.à r.l.	88798	Waste Treatment and Trading Company S.A.	88799
Helvert Finance S.A.	88796	Wealth@Work s.a	88795
Hendriklaan S.à r.l.	88761	Wyeth Ayerst Sàrl	88796
ICON Residential Holdings S.à r.l.	88761		

Aircraft Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 107.707.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 15 juin 2011.

Délibérations

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur André PALAU de sa fonction d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur de la société Monsieur Patrice PAILLOUX, né le 5 novembre 1962 à Paris, France, demeurant 22, rue Berloiz à F-75016 Paris (France).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2011.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 14h30.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011083599/22.

(110094262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

DEXIA Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 37.647.

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement «Dexia Fund II» (ci-après le «Fonds») sont informés par la présente que le Conseil d'Administration de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. (ci-après la «Société de Gestion»), agissant en tant que Société de Gestion du Fonds, a pris la décision de fusionner le compartiment Dexia Fund II Money AAA avec le compartiment Euro AAA de la SICAV de droit luxembourgeois Dexia Money Market (ci-après la «SICAV»).

Désignation du Fonds et de la SICAV objets de la fusion

DEXIA FUND II est un Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois constitué à Luxembourg le 7 juin 2006 par la société anonyme Dexia Asset Management dont le siège social est situé au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg pour une durée illimitée. Le Fonds est soumis aux dispositions de la partie II de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC.

DEXIA MONEY MARKET est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, constituée et existant sous le statut de société d'investissement à capital variable en conformité avec la partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., dont le siège social se situe au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg est la Société de Gestion à la fois du Fonds et de la SICAV.

La Société de Gestion a confié les fonctions d'Agent Administratif ainsi que d'Agent de Transfert à RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A, dont le siège social se situe au 14, Porte de France à L-4360 Esch-sur-Alzette, à la fois pour le Fonds et pour la SICAV.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A assume également la fonction de banque dépositaire à la fois pour le Fonds et pour la SICAV.

Caractéristiques et différences des compartiments absorbé et absorbant.

Dexia Fund II Money AAA

Dexia Money Market Euro AAA

Politique d'investissement

Le compartiment est exclusivement investi en instruments du marché monétaire (Euro Commercial Paper, Asset backed Commercial Paper, Treasury Bill...), en obligations dont l'échéance résiduelle est inférieure à 12 mois ou dont le taux d'intérêt est révisable au moins annuellement, en

Le compartiment est investi exclusivement en instruments du marché monétaire, en obligations dont l'échéance résiduelle est inférieure à 12 mois ou dont le taux d'intérêt sera révisable au moins annuellement, en dépôts et liqui-

dépôts et liquidités et en instruments financiers assimilables, de par leur rendement, à un des produits cités ci-dessus.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le compartiment peut également avoir recours, dans le respect des règles du prospectus, à l'utilisation de produits dérivés, comme par exemple des options, des futures, des swaps de taux d'intérêt, de crédit et de devises et des opérations de change à terme et ce, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture.

Le Compartiment peut emprunter pour faire face aux importants rachats ou à titre temporaire auprès de professionnels de premier ordre spécialisés dans ce type d'opérations. Ces emprunts sont limités à hauteur de 50 % de l'actif net du Compartiment.

L'échéance résiduelle pondérée du portefeuille ne dépasse pas 90 jours.

dités et en instruments financiers assimilables, de par leur rendement, à un des produits cités ci-dessus.

Le rating des instruments court terme sera de minimum A1 (S&P) ou équivalent.

L'échéance résiduelle pondérée du portefeuille ne dépasse pas 60 jours.

Dans le cadre et dans le respect de sa politique d'investissement, le compartiment peut également avoir recours à l'utilisation de produits dérivés, comme par exemple des options, des futures, des swaps de taux d'intérêt, de crédit et de devises et des opérations de change à terme et ce, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture.

Devise d'évaluation

EUR

EUR

Classes de parts / actions

Classes I et V : actions de capitalisation et de distribution

Classes Classique, I et V : actions de capitalisation et de distribution

Classe Z : actions de capitalisation

Formes des parts / actions

Nominatives ou au porteur détenues sous forme dématérialisée comptabilisée sur un compte-titre

Nominatives ou au porteur détenues sous forme dématérialisée comptabilisée sur un compte-titre

Commissions applicables

Commissions	Classe I	Classe V	Commissions	Classe I	Classe V
Emission	0%	0%	Emission	Max. 0,50%	Max. 0,50%
Sortie	Néant	Néant	Sortie	Néant	Néant
Gestion	Max. 0,14%	Max. 0,10%	Gestion	Max. 0,14%	Max. 0,10%
Administration	Max. 0,025%	Max. 0,025%	Administration	Max. 0,025%	Max. 0,025%
Banque dépositaire	Max. 0,005%	Max. 0,005%	Banque dépositaire	Max. 0,005%	Max. 0,005%

Calcul de la valeur nette d'inventaire

Chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg

Chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers

PricewaterhouseCoopers

Se référant à l'article 19 du règlement de gestion permettant la fusion de compartiments, le Conseil d'Administration de la Société de Gestion a jugé opportun de fusionner le compartiment Dexia Fund II Money AAA (le compartiment «absorbé») avec le compartiment Dexia Money Market Euro AAA (le compartiment «absorbant»), dans un souci constant de satisfaire au mieux les intérêts des porteurs de parts;

Cette décision est motivée principalement par une volonté d'optimisation de l'offre des produits monétaires, d'autant que les deux compartiments objets de la fusion ont un univers d'investissement relativement semblable.

Ainsi, cette fusion offrira aux porteurs de parts de Dexia Fund II Money AAA la possibilité d'accéder à un portefeuille diversifié leur permettant de bénéficier d'une réduction des coûts de fonctionnement et consécutivement d'un potentiel de meilleur rendement.

Cette fusion sera effectuée par apport de l'ensemble des actifs nets du compartiment Dexia Fund II Money AAA dans le compartiment Dexia Money Market Euro AAA.

Les parts du compartiment à absorber seront annulées à la suite de la réalisation de cette fusion.

Le compartiment Money AAA étant l'unique compartiment du Fonds, cette fusion entraînera automatiquement la dissolution du Fonds.

Les frais relatifs à cette fusion seront entièrement supportés par le compartiment absorbant, après fusion.

Jusqu'au 15/09/2011, 11 heures, heure de Luxembourg, les propriétaires de parts du compartiment Dexia Fund II Money AAA auront la possibilité de demander le rachat de leurs parts, sans frais.

Le 15/09/2011, après 11 heures, les porteurs de parts du compartiment Dexia Fund II Money AAA qui n'auront pas opté pour la sortie sans frais, verront automatiquement leurs parts converties en actions de la même classe du compartiment Dexia Money Market Euro AAA, sur base de la parité déterminée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire des deux compartiments datées du 16/09/2011 et qui seront communiquées ultérieurement aux porteurs de parts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011115205/755/96.

Arcadie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.561.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 FEVRIER 2010

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX SA., ayant son siège social au 57 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCADIE S.A

Société Anonyme

Référence de publication: 2011083618/22.

(110094283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

A.F. & F. (Luxembourg) S.A., Arias, Fabrega & Fabrega (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 42.063.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 mai 2011

L'assemblée a renouvelé pour une période d'un un, le mandat des administrateurs

- Leroy Watson, avocat, demeurant à Calle 81 Este Nr 49 Parque Lefevre Paname City Republic of Panama.
- Gian Enrique Castillero Guiraud, avocat, demeurant à Calle Anastacio Ruiz 1B, Marbella Edif Torees Del, République de Panama.

- Evelyne Jastrow, administrateur délégué, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange (Luxembourg).

et du commissaire aux comptes

- SAFILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011083622/17.

(110094379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

AUBIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.007.

—
Extrait des décisions prises par lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 juin 2011

1. Mme. Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. Le nombre des administrateurs a été augmenté de trois (3) à quatre (4).

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AUBIN S.A., société de gestion de patrimoine familial

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083627/17.

(110094430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Baltex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.744.

—
Extrait du Procès-Verbal de

l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 mars 2011

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 7 mars 2011, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 7 mars 2011, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg, le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BALTEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011083640/21.

(110094310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Barguzin Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.481.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 juin 2011.

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013/2014 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président:

Stefano Premoli Trovati, demeurant professionnellement 6 Via Larga, I-20122 Milan (Italie), administrateur délégué:

Dominique Audia, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Réviseur d'entreprise:

PriceWaterhouseCoopers Sàrl, 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011083641/25.

(110094225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

C.H. Travaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 40, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 87.820.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 17 juin 2011

Première résolution:

L'assemblée générale acte la démission du Bureau Comptable et Fiscal Op der Breck RCSL B 92 346 comme commissaire aux comptes

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour copie conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011083669/14.

(110094247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Columbia Public Partners V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 145.980.

—
Il résulte d'une décision de l'associé unique de la société en date du 16 juin 2011 que le siège social de la société est transféré du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2011083676/13.

(110094416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Cefima S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.621.

—
Le domicile de la société anonyme CEFIMA S.A., 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 66.621, est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011083691/11.

(110094362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Chabrun Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.913.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale du 11 avril 2011 que:

Monsieur Riccardo MORALDI, actuel administrateur a été nommé Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083694/12.

(110094417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Core Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 117.431.

Extrait d'une résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de le 20 mai 2011

L'Assemblée approuve la nomination en tant que administrateur,
de Monsieur Evert Carlsson, demeurant à Solhjsjg 15, 42676 Frolunda, Suède, pour une période de six ans.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un administrateur-délégué

Référence de publication: 2011083714/15.

(110094443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Croci International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 57.680.

L'adresse de la société DMS & Associés S.à r.l., commissaire aux comptes de la société CROCI INTERNATIONAL S.A. est modifiée comme suit:

- 43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083716/12.

(110094450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Daher International Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 82.075.

Extrait procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Pétange le lundi 2 mai 2011.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal Wagner pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2017.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Daher pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2017.

Administrateur délégué:

Monsieur Patrick Daher, dirigeant de société

Demeurant à F-13007 Marseille, 33 plateau de Malmousque

Administrateurs:

Monsieur Florent Perdriau

Adresse prof. c/o Daher, Orlytech - Bâtiment 528,

1 Allée Maryse Bastié à f-91325 Wissous Cedex

Monsieur Pascal Wagner, comptable

Adresse prof, à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

Commissaire aux comptes:

Société de Gestion Internationale S.à r.l.

L-4735 Pétange, 81 rue J.B. Gillardin

Pétange, le 2 mai 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011083730/27.

(110094227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Elly SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 135.807.

—
*Extrait du Procès-Verbal de
l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 mars 2011*

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 4 mars 2011, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 4 mars 2011, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg, le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELLY S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011083768/21.

(110094316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Fitness Balance Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 1.627.425,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 74.452.

—
Il convient de noter que l'adresse de Monsieur Christophe Stadelers, associé de la Société, a changé. Il est désormais domicilié au Friedrich Ebert-Anlage, 54, D-60325 Frankfurt am Main, Allemagne.

Pour extrait délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fitness Balance S.à r.l. (en liquidation)

VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO SARL

80, rue des Romains, LU - 8041 Strassen

Mandataire

Erick Snauwaert

Liquidateur

Référence de publication: 2011083808/17.

(110094466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Fin-Astra Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 76.394.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 juin 2011

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Administrateurs:

- Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;
- Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Benoît Dessy, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140. Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2011083815/24.

(110094404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Hendriklaan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.181.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 juin 2011

1. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante pour une durée indéterminée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 17.6.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HENDRIKLAAN S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083849/16.

(110094370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Iniohos Investment Management SICAV-SIF (Lux), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 145.858.

—
Extract of the minutes of the Annual General Meeting dated June 16th, 2011

To re-elect the mandate of Ernst & Young as the authorised independent auditor for a new period of one year.

Suit la traduction française

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 16 juin 2011

De ré-élire Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprise indépendant pour l'exercice social suivant.

Pour INIOHOS INVESTMENT MANAGEMENT SICAV-SIF (LUX)

Référence de publication: 2011083857/14.

(110094380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

ICON Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.578.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 juin 2011

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Matthias Sprenger, de son mandat de gérant de la Société.

A cette même date, l'Assemblée décide de nommer Monsieur Stephen John Kelly, Administrateur de sociétés, né le 22 juillet 1964 à Liverpool (Royaume-Uni), résidant à Old Mill Road, Pereybere, GPO Box 244, Mauritius en tant que nouveau gérant de la Société.

L'Assemblée décide également de transférer le siège social de la Société de L – 2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey à L – 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011083864/16.

(110094360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Koningslaan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.493.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 juin 2011

1. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante pour une durée indéterminée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 17.6.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KONINGSLAAN S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083913/16.

(110094340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Lux Multi-Flex, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 132.422.

—
Extract of the circular resolutions dated 1 May 2011

To accept the resignation of Mr. ANDREAS HILKA as Director of the Board with effect as at 1 May 2011.

To appoint Mr. Dietmar Alexander HIPP (residing professionally at ME Business Solutions Sarl – 19 rue de Bitbourg – L-1273 Luxembourg) as Director of the Board with effect as at 15 April 2011 until the Annual General Meeting of the Shareholders that will take place in 2011.

Suit la traduction française

Extrait des résolutions datées au 1^{er} mai 2011

D'accepter de la démission de M. ANDREAS HILKA comme Membre du conseil d'administration avec effet au 1^{er} mai.

D'élire M. Dietmar Alexander HIPP (résidant professionnellement chez ME Business Solutions Sarl – 19 rue de Bitbourg – L-1273 Luxembourg) comme Membre du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} mai 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui aura lieu en 2011.

Pour Lux Multi-Flex.

Référence de publication: 2011083926/19.

(110094219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Middleby Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.094.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083944/10.

(110094395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Maaskade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.495.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 juin 2011

1. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante pour une durée indéterminée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 17.6.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MAASKADE S.à r.l

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083945/16.

(110094399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Marchall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.497.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 juin 2011

1. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante pour une durée indéterminée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MARCHALL S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083950/16.

(110093863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

MS Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.008.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011083965/18.

(110094196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Naarderpoort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.502.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 16 juin 2011

1. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante pour une durée indéterminée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NAARDERPOORT S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083968/16.

(110093929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Nehalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 118.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011083972/10.

(110094385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Nol S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.388.

RECTIFICATIF

Mention rectificative du bilan enregistré et déposé le 16/06/2011, et accepté au registre sous le N: L110092656

Le bilan modifié au 31 Août 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature..

Référence de publication: 2011083975/12.

(110094426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.145.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011083978/18.

(110094469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pfizer Warner Lambert Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.434.

RECTIFICATIF

Extrait

Concernant le dépôt L110074552, Il convient de modifier l'organe des gérants de la Société, Monsieur Jean-Pol LE-BLON, Monsieur Christophe PLANTEGENET et Monsieur André PETRUNOFF de Conseil de gérance en Collège de gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011083990/16.

(110094472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Profima S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 152.852.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 03 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

La nouvelle adresse de Monsieur Jacopo ROSSI est 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

PROFIMA S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2011084013/16.

(110093904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

RN Consulting SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 155.460.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de votre société avec effet immédiat.

Le 16.06.2011.

FIDUCIAIRE SOFICODEC S.à.r.l.

Référence de publication: 2011084030/9.

(110093571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Europa Plus SCA SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.662.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Europa Plus, having its registered office at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Caroline Weber, maître en droit, pursuant to a proxy dated 15 July 2011.

2) GWM Asset Management (Malta) Limited, having its registered office at 171, Old Bakery Street, MT VLT 1455 Valletta, Malta, represented by Caroline Weber, maître en droit, pursuant to a proxy dated 21 July 2011.

The proxies signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they form between themselves.

Title I. Denomination, Registered Office, Duration, Object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares of the company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the name of "Europa Plus SCA SIF" (the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Subsidiaries, branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. If and to the extent permitted by law, the General Partner may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. In the event that the General Partner determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 14 shall apply.

Art. 4. The exclusive object of the Company is to invest directly or indirectly the funds available to it in securities of any kind and other permitted assets, including but not limited to shares or units in other investment vehicles, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended, (the "Law of 2007") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law of 2007.

Title II. Share Capital - Shares

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the net assets of the Company as defined in Article 24 hereof.

The capital of the Company shall be represented by two categories of shares, namely management shares held by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and ordinary shares held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company.

Each Ordinary Share and Management Share shall be referred to as a "share" and collectively as the "shares", whenever the reference to a specific category of shares is not justified.

The initial capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into three hundred and eight (308) Management Shares and two (2) Ordinary Shares fully paid-up as subscriptions will be based on commitments and of no par value.

The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by Luxembourg law and must be reached within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law of 2007.

The General Partner may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments or sub-funds within the meaning of article 71 of the Law of 2007, (each such compartment or sub-fund, a "Sub-Fund"). The shares to be issued in a Sub-Fund may, as the General Partner shall determine, be of one or more different classes (each such class, a "Class"), the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner.

The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are segregated and solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The General Partner may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time.

The proceeds from the issuance of shares of any Class within a Sub-Fund shall be invested pursuant to Article 4 hereof in securities of any kind or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or assets or with such other specific features, as the General Partner shall from time to time determine in respect of the relevant Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of shares shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The general meeting of holders of shares of a Sub-Fund or Class, deciding with simple majority, may consolidate or split the shares of such Sub-Fund or Class.

Art. 6. The General Partner is authorised without limitation to issue further partly or fully paid Ordinary Shares at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions, including the issue price, determined by the General Partner and disclosed in the sales documents, without reserving to existing shareholders preferential or pre-emptive rights to subscription of the Ordinary Shares to be issued. Investors shall have either to commit to subscribe to shares or may directly subscribe to shares, as determined by the General Partner and disclosed in the sales documents. In case the General Partner decides that investors have to commit to subscribe shares, investors will be required to execute a subscription agreement and indicate therein their total committed capital (the "Commitment" or "Commitments"), subject to any minimum Commitment as may be decided by the General Partner. The procedures relating to subscription Commitments and drawdown of the Commitments will be disclosed in the sales documents and the subscription agreement.

If at any time an investor or shareholder fails to honour its Commitment through the full payment of the subscription price within the timeframe decided by the General Partner (a "Defaulting Investor" and/or (as the case may be), a "Defaulting Shareholder") and referred to in the sales documents, the General Partner has the right, at its discretion and including the exclusion of the Defaulting Shareholder, to apply default provisions to such Defaulting Investor/Shareholder, as the General Partner shall determine in its reasonable discretion and in accordance with Luxembourg law and as detailed in the sales documents.

Ordinary Shares may only be subscribed by well-informed investors ("investisseurs avertis") within the meaning of Article 2 of the Law of 2007 ("Eligible Investors").

The General Partner may delegate to any of its directors or to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new Ordinary Shares.

The General Partner is further authorised and instructed to determine the conditions of any such issue and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the shares.

The issue of shares shall be suspended if the calculation of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article 26 hereof.

The General Partner may decide to issue Ordinary Shares against contribution in kind in accordance with Luxembourg law. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant shareholder unless otherwise determined by the General Partner in the interest of the Company.

The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the General Partner, the other shareholders of the relevant Class and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form.

Share certificates will only be issued upon request and at the expenses of the shareholder. Shareholders shall receive a confirmation of their shareholding. If issued, a share certificate shall be signed by the General Partner.

If share certificates are issued and if any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

Fractions of shares up to three decimal places will be issued if so decided by the General Partner and unless otherwise specified in the sales documents of the Company. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets and any distributions attributable to the relevant Class of shares on a pro rata basis.

A register of shareholders (the "Register") shall be kept by a person responsible for the maintenance of the Register appointed by the General Partner, and such Register shall contain the name of each owner of shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of shares held, the amount paid in on the shares, and the bank wiring details of the shareholder.

The inscription of the shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered shares.

The General Partner may at its sole discretion accept and enter in the Register a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Transfers of shares are conditional upon the proposed transferee qualifying as an Eligible Investor. Transfers of shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register upon delivery to the Company of a completed transfer form together with such other documentation as the Company may require.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single person to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such person implies a suspension of all the rights attached to such share(s).

Art. 8. Restriction on ownership. The General Partner shall have the power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying

as an Eligible Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability or taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company or a majority of its shareholders, might not otherwise have incurred or suffered, or otherwise where the holding of shares by a person may be detrimental to the interests of the Company. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. Person", as defined hereafter.

For such purposes the Company may:

a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

b) at any time require any person whose name is entered in the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company; and,

c) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company; and

d) where it appears to the Company that any person, who has ceased to meet the shareholder requirements disclosed in the sales documents of the Company, who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the Company or whom the Company reasonably believes to be precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person, is the beneficial owner of shares, and that such shareholder has failed to notify the Company or the administrative agent thereof within ten (10) days of being requested to do so, the General Partner may compulsorily redeem the shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the Register as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such share is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled.

2) The price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (herein called the "redemption price"), shall be an amount equal to the subscription price or to the Net Asset Value per share of the relevant Class, determined in accordance with Article 24 hereof less any service charge (if any) and, at the discretion of the General Partner, reduced by a penalty at the rate disclosed in the sales documents of the Company; where it appears that, due to the situation of the shareholder, payment of the redemption price by the Company, any of its agents and/or any other intermediary may result in either the Company, any of its agents and/or any other intermediary to be liable to a foreign authority for the payment of taxes or other administrative charges, the Company may further withhold or retain, or allow any of its agents and/or other intermediary to withhold or retain, from the redemption price an amount sufficient to cover such potential liability until such time that the shareholder provides the Company, any of its agents and/or any other intermediary, with sufficient comfort that their liability shall not be engaged, it being understood (i) that in some cases the amount so withheld or retained may have to be paid to the relevant foreign authority, in which case such amount may no longer be claimed by the shareholder, and (ii) that the potential liability to be covered may extend to any damage that the Company, any of its agents and/or any other intermediary may suffer as a result of their obligation to abide by confidentiality rules.

3) Payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the reference currency of the relevant Sub-Fund or Class of shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these articles of incorporation (the "Articles"), the term "U.S. person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the 1933 Act or which may further define the term "U.S. person".

The General Partner may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

Art. 9. Redemption and Conversion of Shares. As is more specifically prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any holder of Ordinary Shares may request the redemption of all or part of his shares or of a fixed amount by the Company, under the terms and procedures set forth by the General Partner in the sales documents of the Company and within the limits provided by law and these Articles. The redemption of Shares by the Company may be subject to such initial lock-up periods as may be determined by the General Partner in respect of each Class and as further disclosed in the sales documents of the Company.

Any request for redemption must be filed by the applying shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg (together, as the case may be, with the certificate or certificates for such shares in proper form).

If the value of a shareholder's holding on the relevant Valuation Day is less than the fixed amount which the shareholder has applied to redeem, the shareholder will be deemed to have requested the redemption of all of his shares. If requests for the redemption of more than ten percent (10%) of the shares of a same Class in the Company are received on any day, the General Partner may decide that settlement of the redemption proceeds shall be delayed for such period as to permit sufficient assets of the Company to be disposed of in order to meet such redemption requests. On the next Valuation Day following such deferral period, these redemption requests will be met in priority to later requests. In exceptional circumstances as determined in the sales documents of the Company, the treatment of redemption requests may be postponed and/or the issue and redemption of shares suspended by the General Partner.

The General Partner may determine the notice period, if any, required for lodging any redemption request of any specific Class. The specific period for payment of the redemption proceeds of any Class of shares of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be publicised in the Company's sales documents.

The General Partner may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting requests for redemption and effecting payment in relation thereto.

With the specific approval from the shareholder(s) concerned, the General Partner may (subject to the principle of equal treatment of shareholders) satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to the redeeming shareholders investments from the portfolio in value equal to the Net Asset Value attributable to the shares to be redeemed as described in the Company's sales documents.

The shareholders may always request a cash redemption payment in the reference currency of the Class of shares.

Such redemption will be subject to a special audit report by the auditor of the Company confirming the number, the denomination and the value of the assets which the General Partner will have determined to be contributed in counterpart of the redeemed shares. This audit report will also confirm the way of determining the value of the assets which will have to be identical to the procedure of determining the Net Asset Value of the shares.

The specific costs for such redemptions in kind, in particular the costs of the special audit report, will have to be borne by the shareholder requesting the redemption in kind or by a third party, but will not be borne by the Company unless the General Partner considers that the redemption in kind is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company.

The name of such shareholder shall be removed as the holder of such shares from the Register. Any such person will cease to have any rights as a shareholder in the Company with respect to the shares so redeemed.

Shares shall be redeemed at the net asset value as determined pursuant to Article 24 hereof as at the relevant Valuation Day reduced by any applicable redemption charge, as specified in the sales documents of the Company (the "Redemption Price").

If, as a result of a redemption, the value of a shareholder's holding would become less than the minimum holding amount specified in the sales documents of the Company, the General Partner may decide that the redeeming shareholder shall be deemed to have requested the conversion of the rest of his shares into shares of the Class of the same Sub-Fund with a lower minimum holding amount (subject to the fulfilment of any requirements imposed on such Class) and, if the redeeming shareholder was holding shares of the Class with the lowest minimum holding amount, the General Partner may decide that the redeeming shareholder shall be deemed to have requested the redemption of all of his shares. The General Partner may also at any time decide to compulsorily redeem or convert all shares from any shareholder whose holding is less than the minimum holding amount specified for each Class in the sales documents of the Company. Before any such compulsory redemption or conversion, each shareholder concerned will receive a one month's prior notice to increase his holding above the applicable minimum holding amount at the applicable Net Asset Value per share.

Payment of the Redemption Price shall be made in the reference currency of the relevant Sub-Fund or Class of shares (as determined in the sales documents of the Company) by the Company to the bank account indicated by the holder(s) of shares concerned or as may be agreed between the parties. In the event that the holder(s) of shares concerned do (es) not indicate a bank account to which the Redemption Price shall be transferred, the Company may either deposit such amount on an account opened for such purpose or send a cheque for such amount to the last address of such holder (s) of shares appearing in the Register or known to the Company, each time at the sole risk and cost of the holder(s) of shares concerned. Upon transfer or deposit of the Redemption Price or the posting of a cheque as aforesaid, no person

interested in the relevant shares redeemed shall have any further interest in the shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof or of the Redemption Price.

Redemption of shares of any Sub-Fund or Class will be suspended whenever the determination of the Net Asset Value of such Sub-Fund or Class is suspended as further detailed under Article 26 hereof. In normal circumstances, applications for redemptions of shares are irrevocable and may not be withdrawn by any shareholder. In the event of suspension of the determination of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund, the shareholders of the relevant Sub-Fund who have made an application for redemption of their Shares may give written notice to the Company that they wish to withdraw their application. Furthermore, the General Partner may, at its sole discretion and taking due account of the principle of equal treatment between shareholders and the interest of the relevant Sub-Fund, decide to accept any withdrawal of an application for redemption.

Conversion of shares may be authorised by the General Partner within the terms and conditions set forth in the sales documents of the Company.

Any request for conversions shall be irrevocable and may not be withdrawn by any shareholder in any circumstances, except in the event of a suspension of the determination of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund. In the event of a suspension, the Company will process the conversion requests on the first applicable Valuation Day following the end of the period of suspension.

Title III. Liability of Holders of Shares

Art. 10. The holders of Management Shares ("Unlimited Shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which can not be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares (the "Limited Shareholders") shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and has been issued and for outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the owners of Ordinary Shares shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Art. 11. The Management Shares held by the General Partner are exclusively transferable to a successor or additional general partner with unlimited liability.

Title IV. Management and Supervision

Art. 12. The Company shall be managed by Europa Plus (the "General Partner"), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company.

Art. 13. The General Partner is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner shall, based upon the principle of spreading of risks, determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The General Partner shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and shall have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of Ordinary Shares may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

The General Partner may appoint special committees, such as an advisory committee, as described more fully in the sales documents, in order to conclude certain tasks and functions expressly delegated to such committee.

Art. 14. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more of its duly authorised signatories such as designated by the General Partner at its sole discretion, or such person(s) to whom such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned General Partner.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided the directors of the General Partner appoint an administrator, who need not to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until

a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any shareholder, director or officer of the General Partner is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such shareholder, director or officer shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Statutory Approved Auditor. The operations of the Company and its financial situation including in particular its books shall be supervised by an statutory approved auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law of 2007. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders until the next annual general meeting of shareholders and until its successor is elected.

The statutory approved auditor in office may only be removed by the shareholders on serious grounds.

Title V. General Meeting

Art. 17. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 13 of these Articles and to any other powers reserved to the General Partner by these Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein, no resolution affecting the interests of the Company towards third parties or amending the Articles shall be validly passed unless approved by the General Partner.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the Register.

Art. 18. The annual general meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company each year on 15th June at 2.00 p.m., and for the first time in 2013. If such a day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require. If and to the extent permitted by law and as decided by the General Partner, the annual general meeting of shareholders of the Company may be held at a date, time and place other than those set forth above.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at any general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing or by facsimile or by any other means of electronic transmission capable of evidencing such proxy as permitted by law. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of shareholders shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by an absolute majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. Except as otherwise provided herein or required by law, any resolution of a shareholders' meeting creating rights or obligations of the Company vis-à-vis third parties and any amendment of the Articles, including the removal of the General Partner, must be approved by the General Partner.

Art. 19. At any general meeting of shareholders convened in order to amend the Articles, including its corporate object or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of the capital of the Company. If the quorum requirement is not fulfilled a second meeting may be convened in accordance with the law. Any notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the shares represented.

In both meetings resolutions must be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of electronic transmission allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of

communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such shareholder.

Art. 20. The minutes of any general meeting of shareholders shall be signed by the bureau of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Title VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on 1st January in each year and shall terminate on 31st December of the same year. The first accounting year of the Company shall begin at its incorporation and shall terminate on 31st December 2012.

Art. 22. Appropriation of Profits. The General Partner shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed upon decision of the General Partner.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company falls below the minimum prescribed by law.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share and shall be forfeited by the holder of such share and revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Title VII. Valuation - Determination of Net Asset Value

Art. 23. Valuation Day / Frequency of Calculation of Net Asset Value per Share. The net asset value of shares shall be determined by the Company, under the responsibility of the General Partner (every day or time for determination of net asset value being referred to herein as a "Valuation Day") at least once a year at such date to be determined by the General Partner and disclosed in the sales documents.

Art. 24. Determination of Net Asset Value per Share. The net asset value per share of each Sub-Fund (the "Net Asset Value") shall be determined and made available in the reference currency of the relevant Sub-Fund (and/or in such other currencies as the General Partner shall from time to time determine). The Net Asset Value per share of each Class of shares for each Sub-Fund shall be determined as of any Valuation Day by dividing the value of the total assets of the Company attributable to the relevant Class, being the value of the assets of the Company attributable to such Class less the liabilities attributable to such Class, on any such Valuation Day, by the number of shares of the relevant Class then outstanding, in accordance with the rules set forth below.

The Net Asset Value per share shall be calculated up to three decimal places.

I. The assets of the Company shall include (without limitation):

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- 7) the liquidating value of all futures and forward contracts and all call and put options the Company has an open position in;
- 8) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

For the purpose of the determination of the Net Asset Value, the value of the assets shall be determined as follows:

(a) Securities, including options, that are listed or quoted on a recognised securities exchange (which shall include any interdealer quotation system which provides for reporting of last price), at their last prices on the Valuation Day or, if no prices were quoted on such date, at the last reported "bid" price (in the case of a security held long) and the last reported "asked" price (in the case of a security sold short) on the Valuation Day or, if no such prices have been quoted on such date, at the value proposed reasonably and in good faith by the General Partner after the consultation with the Company's administrative agent.

(b) Securities that are not listed or quoted on a recognised securities exchange, other than securities that are in the form of put or call options, at the last reported "bid" price (in the case of a security held long) and the last reported "asked" price (in the case of a security sold short) on the Valuation Day or, if no such prices were quoted on such date,

on the most immediate prior date on which such prices were quoted or, if no such prices have been quoted during the last 15 business days prior to the Valuation Day, at the value proposed reasonably and in good faith by the General Partner after consultation with the administrative agent.

(c) In the absence of quoted values or when quoted values are not deemed by the General Partner to be representative of market values for the Company's positions, such positions are recorded at either the initial value thereof ascertained as hereinafter provided or the value thereof as assessed on the latest revaluation thereof made in accordance with the provisions hereinafter contained. For this purpose:

- The initial value of such position shall be the amount expended out of the Company in the acquisition thereof (including in each case the amount of the stamp duties, commissions and other expenses incurred in the acquisition thereof and the vesting thereof in the Company for the account of a Sub-Fund); and

- the General Partner may at any time cause a revaluation to be made of any such position by a professional person as may be appointed for such purpose by the General Partner. To the sole discretion of the General Partner, such revaluation may be increased by a value equal to the costs of acquisition including stamp duties, commissions and other expenses incurred in the acquisition thereof.

In addition to special valuation determinations relating to illiquid securities, other special situations affecting the measurement of Net Asset Value may arise from time to time. Prospective investors should understand that these and other special situations involving uncertainties as to the valuation of portfolio positions could have an impact on the Net Asset Value of the Company if prior judgements regarding the appropriate valuation of such portfolio positions should prove to be incorrect.

(d) With respect to securities sold short, the market value of such securities, as determined in accordance with the above paragraphs, shall be included in the liabilities of the Company.

(e) Securities that are in the form of put or call options, and are not listed or quoted on a recognised securities exchange, at the exercise price plus (in the case of a call) or minus (in the case of a put) the amount by which the underlying security is in or out of the money, except where the administrative agent has accepted some other value for such securities as suggested by the General Partner.

(f) Premiums received for the writing of options will be included in the assets of the Company and the market value of such options will be included as a liability of the Company.

(g) Commodity futures are valued based upon quotations reported for the same on the principal board of trade of the General Partner or other contract market in which dealings are made.

(h) Forward currency contracts will be valued based upon quotations from the counter party bank. Commodity options traded on a contract market will be valued at their last sales price on the Valuation Day on the principal contract market on which such options are traded (or, in the event that the Valuation Day is not a date upon which a contract market on which such options are traded was open for trading, on the last prior date on which such contract market was so open) or, if no sales occurred on either of the foregoing dates, at the mean between the "bid" and the "asked" prices on the principal contract market on which such options are traded on the Valuation Day. Premiums received for the writing of commodity options traded on the contract market will be included in the assets of the Company and the market value of such options shall be included as a liability of the Company.

(i) In the case of securities, options, future and forward contracts for which market quotations are either unavailable or appear inaccurate, such securities, options, future and forward contracts will be valued at fair value as determined in good faith using methods approved by the General Partner based on the suggestions of the General Partner or any of its delegated investment manager as further specified in the sales documents of the Company, this fair value being communicated to the administrative agent.

(j) Short-term debt securities with remaining maturities of 60 days or less at the time of purchase are valued at amortised cost; other short-term securities are valued on a mark-to-market basis until such time as they reach a remaining maturity of 60 days, whereupon they are valued using the amortised cost method, taking as cost their market value on the 61st day.

(k) Investments by the Company in other investment funds shall be valued at their last available net asset value per share or comparable valuation. If events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of such shares or units in other investment funds since the day on which the latest official net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the General Partner, such change of value.

(l) The General Partner may, at its discretion, permit some other method of valuation to be used if it considers that such method of valuation better reflects the true value and is in accordance with good accounting practice.

For the purpose of determining the value of the Company's assets, the administrative agent may rely upon such automatic pricing services as it shall determine or, if so instructed by the General Partner, it may use information received from various professional pricing sources (including fund administrators, advisors and brokers). In such circumstances, the administrative agent shall not, in the absence of manifest error, be responsible for any loss suffered by the Company or any shareholder by reason of any error in the calculation of the Net Asset Value of the Company or any Sub-Fund or

any Class and the Net Asset Value per Share resulting from any inaccuracy in the information provided by such professional pricing sources.

Furthermore, in calculating the Net Asset Value of the Company or any Sub-Fund or Classes and the Net Asset Value per Share, the administrative agent shall use reasonable endeavours to verify pricing information supplied by the General Partner, but investors should note that in certain circumstances it may not be possible or practicable for the administrative agent to verify such information. In such circumstances, the administrative agent shall not be liable for any loss suffered by the Company or any shareholder by reason of any error in the calculation of the Net Asset Value of the Company or of any Sub-Fund or Classes and the Net Asset Value per share resulting from any inaccuracy in the information provided by the General Partner.

In circumstances where one or more pricing sources fail to provide valuations for an important part of the assets to the administrative agent preventing the latter to determine the subscription and redemption prices, the administrative agent shall inform the General Partner who may decide to suspend the Net Asset Value calculation.

The value of assets denominated in a currency other than the reference currency of a Sub-Fund shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of determination of the Net Asset Value.

The General Partner has delegated to the administrative agent the determination of the Net Asset Value.

The assets and liabilities of the Company shall be allocated in such manner as to ensure that the proceeds received upon the issue of shares of a specific Sub-Fund shall be attributed to that Sub-Fund as further described under section III hereof.

II. The liabilities of the Company shall include (without limitation):

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable fees and expenses (including administrative expenses, management fees, including incentive fees, custodian fees, central administrative agent's and registrar and transfer agent's fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise but not be limited to fees payable to its General Partner, investment managers/advisers, including performance fees, if any, fees and expenses payable to its custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, administrative agent, the registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any distributor, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, fees and expenses for legal, accounting and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any government agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing share certificates, if any, and the costs of any reports to the shareholders, expenses incurred in determining the Company's net asset value, the costs of convening and holding shareholders' meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the costs of buying and selling assets, reasonable traveling costs in connection with the selection of local or regional investment structures and of investments in such investment structures, the costs of publishing the issue and redemption prices, if applicable, interest, bank charges, currency conversion costs and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The Company will establish a separate pool of assets and liabilities in respect of each Sub-Fund and the assets and liabilities shall be allocated in the following manner:

- (a) if a Sub-Fund issues shares of two or more Classes, the assets attributable to such Classes shall be invested in common pursuant to the specific investment objective, policy and restrictions of the Sub-Fund concerned;
- (b) within any Sub-Fund, the General Partner may determine to issue Classes subject to different terms and conditions, including, without limitation, Classes subject to (i) a specific distribution policy entitling the holders thereof to dividends or no distributions, (ii) specific subscription and redemption charges, (iii) a specific fee structure and/or (iv) other distinct features;
- (c) the net proceeds from the issue of shares of a Class are to be applied in the books of the Company to that Class of shares and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such Class of shares subject to the provisions set forth below;

(d) where any income or asset is derived from another asset, such income or asset is applied in the books of the Company to the same Sub-Fund or Class as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant Sub-Fund or Class;

(e) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or Class or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund or Class, such liability is allocated to the relevant Sub-Fund or Class;

(f) if any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund or Class, such asset or liability will be allocated to all the Sub-Funds or Classes pro rata to their respective net asset values, or in such other manner as the General Partner, acting in good faith, may decide; and

(g) upon the payment of distributions to the holders of any Class of shares, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by any agent which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 9 shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefor shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issuance as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company, the price therefor shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

Art. 25. Co-Management and Pooling. The General Partner may authorise investment and management of all or any part of the portfolio of assets established for two or more Sub-Funds on a pooled basis, or of all or any part of the portfolio of assets of the Company on a co-managed or cloned basis with assets belonging to other Luxembourg collective investment schemes, all subject to appropriate disclosure and compliance with applicable regulations, and as more fully described in the sales documents of the Company.

Art. 26. Temporary Suspension of Calculation of the Net Asset Value per Share and of Issue of Shares. The General Partner may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value of one or more Sub-Funds and in consequence the issue, redemption and conversion of shares of such Sub-Fund(s) in any of the following events:

(a) during any period when any one of the stock exchanges or other principal markets on which a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund(s), from time to time, is quoted or dealt in is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund(s) quoted thereon; or

(b) during any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, or the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner, disposal or valuation of the assets held by the Company attributable to such Sub-Fund(s) is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of shareholders, or if in the opinion of the General Partner, the issue and, if applicable, redemption prices cannot fairly be calculated; or

(c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund(s) or the current prices or values on any stock exchanges or other markets in respect of the assets attributable to such Sub-Fund(s); or

(d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of such Sub-Fund(s) or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares of the Company cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange; or

(e) from the time of publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of winding up the Company or any Sub-Fund(s), or merging the Company or any SubFund(s), or informing the shareholders of the decision of the General Partner to terminate or merge any Sub-Fund(s); or

(f) when for any other reason, the prices of any investments owned by the Company attributable to such Sub-Fund cannot be promptly or accurately ascertained.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension shall be given by the Company to all the shareholders affected, i.e. having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation has been suspended.

Art. 27. Custodian Agreement. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the Luxembourg laws and the Law of 2007 (the "Custodian"). All assets of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by law.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, the Custodian will remain in function until the appointment, which must happen within two months, of another eligible credit institution.

Title VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators, who may be individuals or legal entities and who will be appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of shares.

Art. 29. Merger of Sub-Funds or Classes of Shares. In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund or Class of shares has decreased to or has not reached an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund or Class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-Fund or Class of shares concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or Class of shares or in order to proceed to an economic rationalization, the General Partner may decide to compulsorily redeem all the shares issued in such Sub-Fund or Class of shares at their Net Asset Value, calculated as at the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall publish a notice to the holders of shares concerned by the compulsory redemption prior to the effective date for such compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the compulsory redemption operations. Unless the General Partner decides otherwise in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or Class of shares concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the effective date for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, a general meeting of shareholders of any Sub-Fund or Class may, upon proposal from the General Partner and with its approval, redeem all the shares of such Sub-Fund or Class and refund to the shareholders the Net Asset Value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined as at the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such a general meeting of shareholders at which resolutions shall be adopted by simple majority of the votes cast.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon closure of the compulsory redemption of a Sub-Fund or Class will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto. Amounts not claimed will be forfeited in accordance with Luxembourg law.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this article, the General Partner may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund") and to redesignate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of the new Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this section (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period. After such period, the decision commits the entirety of shareholders who have not used this possibility, provided however that, if the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, such decision shall be binding only on the shareholders who are in favour of such amalgamation.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund of the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders, upon proposal from the General Partner and with its approval, of the contributing Sub-Fund for which there shall be no quorum requirements and which shall decide upon such an amalgamation by resolution adopted by simple majority of the votes cast.

Title IX. General Provisions

Art. 30. All matters not governed by these Articles are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended and the Law of 2007.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscribers	Management Shares	Ordinary Shares	Subscribed Capital
1) Europa Plus	308	1	
2) GWM Asset Management (Malta) Limited		1	EUR 31.000
Total		310	

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

General Meeting of Shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The registered office of the Company is fixed at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Second resolution

The following is appointed auditor until the next annual general meeting of shareholders:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Europa Plus, ayant son siège social à 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Caroline Weber, maître en droit, en vertu d'une procuration datée du 15 juillet 2011.

2) GWM Asset Management (Malta) Limited, ayant son siège à 171, Old Bakery Street, MT VLT 1455, Valletta, Malte, représentée par Caroline Weber, maître en droit, en vertu d'une procuration datée du 21 juillet 2011.

Les procurations signées "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, en qualité qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises par la société, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "Europa Plus SCA SIF" (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant. Si et dans la mesure où la loi l'autorise, le Gérant peut décider de transférer le siège social de la Société dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg. Dans l'hypothèse où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'article 14 s'appliquera.

Art. 4. L'objet exclusif de la Société est d'investir directement ou indirectement les fonds dont elle dispose en titres de toutes sortes et autres actifs permis, y compris mais pas limité aux actions ou parts d'autres véhicules d'investissement avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée, (la "Loi de 2007") et peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites permises par la Loi de 2007.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis à l'article 24 des présents statuts (les "Statuts").

Le capital de la Société est représenté par deux catégories d'actions, à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité ("Actions de Commandité") et des actions ordinaires détenues par les actionnaires commanditaires ("Actions Ordinaires") de la Société.

Chaque Action Ordinaire et Action de Commandité sera désignée en tant qu'"action" et ensemble en tant qu'"actions" chaque fois que la référence à une catégorie spécifique d'actions n'est pas justifiée.

Le capital initial est de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trois cent huit (308) Actions de Commandité et deux (2) Actions Ordinaires entièrement libérées étant donné que les souscriptions seront basées sur des engagements et sans valeur nominale.

Le capital minimum de la Société sera le capital minimum requis par la loi luxembourgeoise et doit être atteint dans les douze mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée en tant que fonds d'investissement spécialisé selon la Loi de 2007.

Le Gérant peut, à tout moment qu'il juge opportun, décider de créer un ou plusieurs compartiments ou sous-fonds au sens de l'article 71 de la Loi de 2007 (chacun de ces compartiments ou sous-fonds, un "Sous-Fonds"). Les actions devant être émises dans un Sous-Fonds peuvent, ainsi que le Gérant le déterminera, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (chacune de ces classes, une "Classe"), les caractéristiques, termes et conditions générales desquelles seront établies par le Gérant.

La Société forme une seule entité juridique, mais les avoirs de chaque Sous-Fonds ne seront investis que pour le bénéfice exclusif des actionnaires du Sous-Fonds correspondant. Les avoirs d'un Sous-Fonds particulier sont ségrégués et les obligations, engagements et responsabilités propres à ce Sous-Fonds ne sont pas imputables à un autre Sous-Fonds.

Le Gérant peut créer chaque Sous-Fonds pour une durée limitée ou illimitée.

Les produits de l'émission des actions de chaque Classe d'un Sous-Fonds seront investis conformément à l'article 4 des présents statuts, dans des titres de toutes sortes ou autres actifs permis correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou à des types spécifiques d'actions ou obligations ou avoirs avec des conditions et caractéristiques spécifiques, à déterminer par le Gérant, de temps à autre, pour le Sous-Fonds en question.

Afin de déterminer le capital social de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital social équivaudra au total des avoirs nets de toutes les Classes.

L'assemblée générale des détenteurs d'actions d'un Sous-Fonds ou d'une Classe, décidant à la majorité simple, peut consolider ou diviser les actions de ce Sous-Fonds ou de cette Classe.

Art. 6. Le Gérant est autorisé à tout moment et sans limitation à émettre des Actions Ordinaires partiellement ou entièrement libérées, conformément aux procédures et soumises aux termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, déterminés par le Gérant et décrits dans les documents de vente, sans réserver aux actionnaires existants des droits de souscription préférentiels ou de préemption sur les Actions Ordinaires à émettre.

Les investisseurs devront s'engager à souscrire à des actions ou pourront directement souscrire à des actions, ainsi qu'il est déterminé par le Gérant et prévu dans les documents de vente. Dans le cas où le Gérant décide que les investisseurs ont à s'engager à souscrire à des actions, les investisseurs devront signer un contrat d'engagement de souscrire

et y indiquer la somme totale de leur engagement de souscrire (l'"Engagement" ou les "Engagements"), sous réserve de la fixation par le Gérant d'un Engagement minimal. Les procédures relatives aux Engagements de souscrire et appels de fonds relatifs aux Engagements seront décrites dans les documents de vente ainsi que dans le contrat d'engagement de souscrire.

Dans le cas où un investisseur ou un actionnaire manquerait à son obligation d'honorer son Engagement par l'entier paiement du prix de souscription dans le délai imparti fixé par le Gérant (un "Investisseur Défaillant" et/ou (le cas échéant), un "Actionnaire Défaillant") et publié dans les documents de vente, le Gérant pourra, à sa discrétion, incluant l'exclusion de l'Actionnaire Défaillant, appliquer à tel Investisseur/Actionnaire Défaillant les dispositions qu'il déterminera, discrétionnairement, raisonnablement et en accord avec le droit luxembourgeois et telles que détaillées dans les documents de vente.

Les Actions Ordinaires peuvent être souscrites uniquement par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 ("Investisseurs Eligibles").

Le Gérant peut déléguer à l'un de ses administrateurs ou à toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de ces nouvelles Actions Ordinaires.

Le Gérant est de plus autorisé et chargé de déterminer les conditions de ces émissions et d'effectuer ces émissions sous réserve du paiement au moment de l'émission des actions.

L'émission des actions sera suspendue si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu selon l'article 26 des présents statuts.

Le Gérant peut décider d'émettre des Actions Ordinaires en contrepartie d'apports en nature, conformément à la législation luxembourgeoise. Tout coût relatif à un apport en nature sera supporté par l'actionnaire concerné à moins que le Gérant n'en décide autrement dans l'intérêt de la Société.

Le Gérant peut, de manière discrétionnaire, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu des preuves suffisantes que le demandeur répond à la qualité d'Investisseur Eligible.

Outre les responsabilités en vertu de la loi applicable, chaque actionnaire qui ne répond pas à la qualification d'Investisseur Eligible et qui détient des actions dans la Société, devra mettre à l'abri d'une réclamation et indemniser la Société, le Gérant, les autres actionnaires de la Classe concernée et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention dans des circonstances où l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a agi d'une manière trompeuse ou incorrecte en établissant de manière fautive son statut d'Investisseur Eligible ou n'a pas notifié à la Société la perte de ce statut.

Art. 7. Toutes les actions de la Société sont émises sous formes nominatives.

Des certificats d'actions seront émis uniquement sur demande et aux frais de l'actionnaire. Les actionnaires recevront une confirmation de leur actionnariat. Si émis, un certificat d'action sera signé par le Gérant.

Si des certificats d'actions sont émis et si un actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, alors, à sa demande, un duplicata du certificat d'actions peut être émis aux conditions et garanties que la Société pourra choisir, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance mais sans restriction relative à celui-ci. Lors de l'émission du nouveau certificat d'actions sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original d'actions à la place duquel le nouveau a été émis, n'aura plus aucune valeur.

La Société peut, de manière discrétionnaire, réclamer à l'actionnaire les frais du duplicata ou d'un nouveau certificat d'actions et de toutes dépenses raisonnables que la Société justifiera avoir encourues en relation avec l'émission et l'inscription au registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat d'actions.

Le Gérant pourra décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à trois décimales après la virgule, à moins qu'il ne soit prévu autre chose dans les documents de vente de la Société. Ces fractions d'actions ne donneront pas droit au droit de vote mais autoriseront à participer aux actifs nets et à toute distribution au pro-rata relative à la Classe d'actions concernée.

Un registre des actionnaires (le "Registre") sera gardé par une personne responsable pour le maintien du Registre désignée par le Gérant, et ce Registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre et la Classe des actions détenues, le montant libéré pour chaque action, ainsi que les coordonnées bancaires de l'actionnaire.

L'inscription du nom de l'actionnaire sur le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites actions nominatives.

Le Gérant peut accepter à sa seule discrétion d'inscrire dans le Registre un transfert sur la base de tout document approprié attestant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Les transferts d'actions sont soumis à la condition que le cessionnaire proposé ait la qualité d'Investisseur Eligible. Les transferts d'actions seront effectués par inscription du transfert au Registre sur délivrance à la Société d'un formulaire de transfert dûment complété, accompagné de tout autre document requis par la Société.

Les actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle tous les avis et annonces peuvent être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'inscrite au Registre et ce par le biais d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues, ou si la propriété de telle(s) action(s) est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur cette(s) action(s) doivent désigner une seule personne pour représenter cette(s) action(s) vis-à-vis de la Société. A défaut de désigner une telle personne, tous les droits attachés à cette(s) action(s) seront suspendus.

Art. 8. Restriction de la propriété. Le Gérant aura le pouvoir d'imposer toutes les restrictions qu'il estime nécessaires afin d'assurer qu'aucune action dans la Société n'est acquise ou détenue par (a) une personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Eligible, (b) une personne en violation de la loi ou des exigences de tout pays ou autorité gouvernementale ou (c) une personne dans des circonstances qui, selon l'avis du Gérant, peut entraîner que la Société encourt toute responsabilité ou charge fiscale ou d'autres désagréments financiers que la Société ou une majorité de ses actionnaires n'aurait pas encourue/encourus ou subie/subis autrement, ou autrement lorsque la détention d'actions par une personne peut être préjudiciable aux intérêts de la Société. En particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions dans la Société à toute personne, société ou personne morale, et sans limitation, à tout "ressortissant des États-Unis d'Amérique", tel que défini ci-dessous.

A cet effet, la Société peut:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété, directe ou indirecte, des actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre, de lui fournir tout renseignement, sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société; et

c) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société lors de toute assemblée des actionnaires de la Société; et

d) lorsqu'il apparaît à la Société que toute personne, qui ne remplit plus les exigences pour être actionnaire telles que figurant dans les documents de vente de la Société, qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société ou une certaine proportion des actions de la Société ou dont la Société estime de manière raisonnable qu'elle n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule ou avec d'autres personnes, est la propriétaire d'actions, et que cet actionnaire a omis de notifier ceci à la Société ou l'agent administratif endéans dix (10) jours après la demande de le faire, le Gérant peut obligatoirement racheter les actions détenues par cet actionnaire de la manière suivante:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après l'"Avis de Rachat") à l'actionnaire possédant ces actions ou apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des actions à racheter, spécifiant les actions à racheter, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où le prix de rachat de ces actions sera payable. L'Avis de Rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera ensuite obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificat(s) d'actions (s'il y en a) représentant les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'Avis de Rachat et les actions précédemment détenues par lui seront annulées.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat seront rachetées (le "Prix de Rachat") sera égal au prix de souscription ou à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Classe concernée, valeur déterminée conformément à l'article 24 des présents Statuts, diminuée de tout frais de service (s'il y en a) et, à la discrétion du Gérant, réduite d'une pénalité dont le taux figure dans les documents de vente de la Société. Lorsqu'il apparaît que, en vertu de la situation de l'actionnaire, le paiement du prix de rachat par la Société, l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire peut entraîner pour la Société ou l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire, selon une autorité étrangère, le paiement de taxes ou autres charges administratives, la Société peut de plus refuser ou conserver, ou permettre à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire de refuser ou conserver un montant suffisant du prix de rachat afin de couvrir cette responsabilité potentielle jusqu'à ce que l'actionnaire fournisse à la Société, à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire, des preuves suffisantes que leur responsabilité ne sera pas engagée, en ce compris (i) que dans certains cas le montant ainsi refusé ou conservé pourra devoir être payé à l'autorité étrangère concernée, auquel cas ce montant ne pourra plus être réclamé à l'actionnaire, et (ii) que la responsabilité potentielle devant être couverte pourra s'étendre à tout dommage que la Société, l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire pourra encourir suite à leur obligation de se conformer aux règles de confidentialité.

3) Le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire dans la devise de référence de chaque Sous-Fonds ou Classe d'actions concerné(e) et sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'Avis de Rachat), qui le remettra à l'actionnaire concerné uniquement contre remise du ou des certificat(s) d'actions, s'il y en a, représentant les actions désignées dans l'Avis de Rachat. Dès le dépôt du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra faire valoir de droit supplémentaire sur ces actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, à cet égard, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificat(s) d'actions s'il(s) a(ont) été émis.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la

véritable propriété des actions était autre que celle apparue à la Société à la date d'émission de l'Avis de Rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts aura la même signification que dans le Règlement S (Regulation S) tel que modifié de temps à autre, de la loi des Etats-Unis sur les Marchés Financiers de 1933, telle que modifiée (la "Loi de 1933"), ou dans tout autre règlement ou loi qui entrera en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique et qui à l'avenir remplacera le Règlement S ou la Loi de 1933 ou définira plus en avant la notion de "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique".

Le Gérant peut, de temps à autre, modifier ou clarifier la définition ci-dessus.

Art. 9. Rachat et Conversion des Actions. Ainsi que décrit de manière plus spécifique ci-dessous, la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions à tout moment dans le respect de la seule limitation prévue par la loi.

Tout détenteur d'Actions Ordinaires peut demander le rachat de tout ou partie de ses actions ou d'un montant fixé par la Société, aux termes et procédures déterminés par le Gérant dans les documents de vente de la Société et en deans les limites prévues par la loi et les présents Statuts. Le rachat des actions par la Société peut être sujet à des périodes de lock-up initiales telles que déterminées par le Gérant par rapport à chaque Classe et figurant de plus dans les documents de vente de la Société.

Toute demande de rachat doit être déposée par l'actionnaire demandeur par écrit au siège social de la Société à Luxembourg (ensemble, le cas échéant, avec le ou les certificat(s) d'actions adéquats).

Lorsque la valeur de détention d'un actionnaire à un Jour d'Evaluation donné est inférieure au montant fixé que l'actionnaire a demandé à racheter, l'actionnaire sera censé avoir demandé le rachat de toutes ses actions. Lorsque des demandes de rachat de plus de 10 pourcent (10%) des actions d'une même Classe dans la Société sont reçues le même jour, le Gérant peut décider que le règlement des produits de rachat sera reporté aussi longtemps pour permettre à la Société de disposer de suffisamment d'avoirs pour honorer ces demandes de rachat. Au prochain Jour d'Evaluation suivant cette période de report, ces demandes de rachat seront exécutées prioritairement par rapport à des demandes ultérieures. Dans des circonstances exceptionnelles telles que déterminées dans les documents de vente de la Société, le traitement de demandes de rachat peut être retardé et/ou l'émission et le rachat d'actions suspendus par le Gérant.

Le Gérant peut déterminer une période de préavis, si nécessaire, requise pour faire une demande de rachat d'une Classe spécifique. La période spécifique pour le paiement du produit de rachat d'une Classe d'actions de la Société et la période de préavis applicable ainsi que les circonstances de son application seront publiées dans les documents de vente de la Société.

Le Gérant peut déléguer à tout agent dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les demandes de rachat et d'effectuer les paiements y relatifs.

Par rapport au consentement spécifique de(s) l'actionnaire(s) concerné(s), le Gérant peut (sous réserve du principe du traitement égalitaire des actionnaires) satisfaire les demandes de rachat en tout ou en partie en nature en allouant aux actionnaires rachetant des investissements du portefeuille en valeur égale à la Valeur Nette d'Inventaire attribuable aux actions à racheter tel que décrit dans les documents de vente de la Société.

Les actionnaires peuvent toujours demander un paiement du rachat en espèces dans la devise de référence de la Classe d'actions.

Ce rachat sera sujet à un rapport d'audit spécial par le réviseur d'entreprises agréé de la Société confirmant le nombre, la dénomination et la valeur des avoirs que le Gérant aura déterminé à contribuer en contrepartie des actions rachetées. Ce rapport d'audit confirmera également la façon de déterminer la valeur des avoirs qui devra être identique à la procédure de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions.

Les coûts spécifiques pour ces rachats en nature, en particulier les coûts pour le rapport d'audit spécial, seront supportés par l'actionnaire demandant le rachat en nature ou par une tierce personne, mais ne seront pas supportés par la Société à moins que le Gérant estime que le rachat en nature soit dans l'intérêt de la Société ou fait pour protéger les intérêts de la Société.

Le nom de cet actionnaire sera supprimé comme détenteur d'actions du Registre. Cette personne cessera d'avoir des droits comme actionnaire de la Société par rapport aux actions ainsi rachetées.

Les actions sont rachetées à la valeur nette d'inventaire déterminée selon l'article 24 ci-après au Jour d'Evaluation en question réduite par tout frais de rachat applicable tel que spécifié dans les documents de vente de la Société (le "Prix de Rachat").

Au cas où une demande de rachat aurait pour effet que la valeur des actions détenues par un actionnaire tomberait en-dessous du montant minimum d'investissement déterminé dans les documents de vente de la Société, le Gérant peut décider que l'actionnaire demandant le rachat soit considéré avoir demandé la conversion du reste de ses actions en actions d'une Classe du même Sous-Fonds avec un montant minimum d'investissement inférieur (sous réserve de respecter les exigences imposées pour cette Classe) et, si l'actionnaire demandant le rachat détenait des actions d'une Classe avec le montant minimum d'investissement le plus bas, le Gérant peut décider que l'actionnaire demandant le rachat soit considéré avoir demandé le rachat de toutes ses actions. Le Gérant peut, à chaque instant, effectuer un rachat ou une conversion forcée de toutes les actions des actionnaires dont l'investissement est inférieur au montant minimum d'investissement tel que déterminé pour chaque Classe dans les documents de vente de la Société. Avant ce rachat ou cette

conversion forcée), chaque actionnaire concerné recevra un préavis d'un mois afin de lui donner la possibilité d'augmenter son investissement au-dessus du montant minimum d'investissement applicable à la Valeur Nette d'Inventaire par action applicable.

Le paiement du Prix de Rachat sera effectué dans la devise de référence du Sous-Fonds ou de la Classe d'actions concerné(e) (tel que déterminé dans les documents de vente de la Société) par la Société sur le compte bancaire indiqué par le(s) porteur(s) d'actions concerné(s) ou selon des modalités faisant l'objet d'un accord entre les parties. Dans le cas où le(s) porteur(s) d'actions n'aurai(en)t pas indiqué un compte bancaire sur lequel le montant du Prix de Rachat doit être transféré, la Société peut, soit déposer ce montant sur un compte ouvert à cet effet soit envoyer un chèque de ce montant à la dernière adresse de ce(s) porteur(s) d'actions figurant dans le Registre ou connue de la Société, à chaque fois aux seuls risques et frais du(des) porteur(s) d'actions concerné(s). Dès que le transfert ou dépôt du Prix de Rachat ou l'envoi d'un chèque sera effectué selon les modalités mentionnées ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions rachetées ne pourra plus se prévaloir dudit intérêt dans tout ou partie desdites actions et aucune réclamation contre la Société ou ses actifs ne sera plus recevable en ce qui concerne un tel intérêt ou le Prix de Rachat.

Le rachat des actions d'un Sous-Fonds ou d'une Classe sera suspendu lorsque la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de ce Sous-Fonds ou de cette Classe est suspendue tel que plus amplement détaillé sous l'article 26 ci-dessous. Dans des circonstances normales, les demandes de rachat d'actions sont irrévocables et ne peuvent pas être retirées par un actionnaire. En cas de suspension de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Sous-Fonds particulier, les actionnaires de ce Sous-Fonds qui ont fait une demande de rachat de leurs actions peuvent faire parvenir à la Société un avis écrit indiquant qu'ils souhaitent retirer leur demande. De plus, le Gérant peut, à sa seule discrétion et prenant en considération le principe du traitement égalitaire entre les actionnaires et l'intérêt du Sous-Fonds concerné, décider d'accepter tout retrait d'une demande de rachat.

La conversion d'actions peut être autorisée par le Gérant selon les termes et conditions établis dans les documents de vente de la Société.

Toute demande de conversion sera irrévocable et ne peut pas être retirée par un actionnaire dans toute circonstance, sauf en cas de suspension de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire du Sous-Fonds concerné. En cas de suspension, la Société traitera les demandes de conversion lors du prochain Jour d'Evaluation suivant la fin de la période de suspension.

Titre III. Responsabilité des actionnaires

Art. 10. Les détenteurs des Actions de Commandité ("Actionnaires Commandités") sont solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions Ordinaires ("Actionnaires Commanditaires") d'agir pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action Ordinaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de toutes obligations contractées en cours et autres engagements vis-à-vis de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions Ordinaires ne seront pas tenus des dettes, des engagements et des obligations de la Société au-delà de ces montants.

Art. 11. Les Actions de Commandité détenues par le Gérant sont exclusivement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée.

Titre IV. Gérance et Supervision

Art. 12. La Société sera gérée par Europa Plus (le "Gérant"), en qualité d'Associé Commandité de la Société.

Art. 13. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires appartiennent au Gérant.

Le Gérant déterminera la politique sociétaire et d'investissement ainsi que la façon de conduire la gestion et les affaires de la Société, en suivant le principe de la répartition des risques.

Le Gérant déterminera également toute restriction qui sera applicable de temps à autre aux investissements de la Société.

Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les buts de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats ou tous autres engagements qu'il pense sembler nécessaires, recommandés, utiles ou accessoires à ceci. A moins qu'il n'en soit disposé autrement de manière expresse, le Gérant a et aura pleine autorité et ceci de manière discrétionnaire pour exercer pour le compte et au nom de la Société tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les buts de la Société.

Le Gérant peut, de temps à autre s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des agents de la Société, étant toutefois entendu que les détenteurs d'Actions Ordinaires ne peuvent pas agir pour le compte de la Société sans remettre en cause la limitation de leur responsabilité.

Les agents désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par le Gérant, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts.

Le Gérant peut mettre en place des comités spéciaux, tels qu'un comité consultatif, ainsi qu'il est décrit plus en avant dans les documents de vente, dans le but que ledit comité effectue les tâches et s'acquitte des fonctions qui lui sont expressément confiées.

Art. 14. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant, agissant par une ou plusieurs des personnes autorisées à signer et désignées de manière discrétionnaire par le Gérant, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Tout contentieux dans lequel la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme directeur de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, pourvu que les administrateurs du Gérant nomment un gérant, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée par le nouveau gérant dans un délai de quinze (15) jours à dater de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un successeur au Gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un actionnaire, administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il serait actionnaire, administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou cet actionnaire, administrateur ou fondé de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou autre relation d'affaires.

Art. 16. Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi de 2007. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut être révoqué seulement pour motifs graves par les actionnaires.

Titre V. Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires représentera tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 13 des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, pourvu que, sauf disposition contraire des présents Statuts, aucune résolution concernant les intérêts de la Société envers des parties tierces ou modifiant les Statuts ne puisse être valablement prise sans être approuvée par le Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Gérant. Les assemblées générales seront convoquées par un avis signifié par le Gérant qui fixe l'ordre du jour et envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le Registre.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra chaque année au Luxembourg, au siège social de la Société, le 15 juin à 14.00 heures et pour la première fois en 2013. Si ce jour n'est pas un jour ouvré au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate, souverainement, que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Si et dans la mesure permise par la loi et tel que décidé par le Gérant, l'assemblée générale annuelle de la Société peut être tenue à des date, heure et place autres que celles prévues ci-dessus.

D'autres assemblées des actionnaires pourront être tenues aux lieux et heures spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale des actionnaires, nommer comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être actionnaire, par écrit ou par facsimile ou par tout autre moyen de communication électronique permettant de prouver l'authenticité de la procuration tel que permis par la loi. Cette procuration sera considérée comme valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toutes assemblées des actionnaires reconvoquées. Les assemblées générales des actionnaires seront présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des voix exprimées, sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix en relation avec les actions pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont

rendu un vote blanc ou nul. Aucune résolution d'une assemblée des actionnaires créant des droits ou obligations de la Société vis-à-vis de parties tierces et toute modification des Statuts, dont la révocation du Gérant, doit être approuvée par le Gérant, sauf exigence contraire prévue par les présents Statuts ou par la loi.

Art. 19. Le quorum de présence sera égal au moins à la moitié du capital de la Société, pour toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de modifier ses Statuts, y compris son objet social, ou de décider sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts. Si les exigences du quorum ne sont pas remplies lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée peut être convoquée dans le respect des termes de la loi. Toute convocation doit contenir l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée peut délibérer valablement indépendamment du nombre d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions doivent être votées à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sous réserve de leur approbation par le Gérant.

Les actionnaires participant à une assemblée au moyen d'un système de vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication électronique permettant de les identifier seront considérés comme présents et pris en compte pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à cette assemblée de s'entendre les unes avec les autres de manière continue et permettre la participation effective de toutes ces personnes à cette assemblée dont le déroulement sera retransmis de manière continue à l'actionnaire.

Art. 20. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Titre VI. Exercice comptable et affectation des bénéfices

Art. 21. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} janvier de chaque année et prendra fin le 31 décembre de la même année. Le premier exercice comptable de la Société commencera à sa constitution et prendra fin le 31 décembre 2012.

Art. 22. Distribution des bénéfices. Le Gérant déterminera la façon dont le reste des bénéfices nets annuels seront utilisés, et pourra déclarer occasionnellement des dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sur décision du Gérant.

Aucune distribution de dividendes ne peut avoir lieu s'il en résulte une diminution du capital de la Société en dessous du minimum légal.

Un dividende déclaré sur une action mais non payé durant une période de cinq ans ne peut plus être réclamé par la suite par le détenteur de cette Action et sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Titre VII. Evaluation - Détermination de la valeur nette d'inventaire

Art. 23. Jour d'Evaluation / Fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire par action. La valeur nette d'inventaire des actions sera déterminée par la Société sous la responsabilité du Gérant (chaque jour ou moment pour la détermination de la valeur nette d'inventaire étant défini dans les présents Statuts comme un "Jour d'Evaluation") au moins une fois par an à une date à déterminer par le Gérant et figurant dans les documents de vente.

Art. 24. Détermination de la valeur nette d'inventaire par action. La valeur nette d'inventaire par action de chaque Sous-Fonds (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera déterminée et mise à disposition dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné (et/ou dans toutes autres devises que le Gérant déterminera de temps à autre). La Valeur Nette d'Inventaire par action de chaque Classe d'actions de chaque Sous-Fonds sera déterminée à chaque Jour d'Evaluation en divisant la valeur des actifs nets de la Société, attribuables à la Classe concernée, à savoir la valeur des actifs de la Société attribuables à cette Classe diminuée des engagements attribuables à cette Classe, au Jour d'Evaluation, par le nombre d'actions de la Classe concernée en circulation à cette date, conformément aux règles décrites ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire par action est calculée jusqu'au troisième chiffre décimal.

I. Les actifs de la Société comprennent (sans limitation):

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus y relatifs;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres vendus mais pas encore livrés);
- 3) tous les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour elle;
- 4) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts accumulés sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;

6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties;

7) la valeur liquidative des contrats à terme de tous types et de toutes les options d'achat et de vente auxquels la Société est partie;

8) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Afin de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire, la valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(a) Les titres, y inclus les options, qui sont listés ou cotés sur une bourse de titres reconnue (qui devra inclure tout système de cotation intermédiaire qui fournit le dernier prix), à leurs derniers prix au Jour d'Evaluation ou, si aucun prix ne peut être estimé à cette date, au dernier prix d'offre rapporté (pour un titre détenu en position longue) et au dernier prix de demande rapporté (pour un titre vendu à découvert) au Jour d'Evaluation ou, si de tels prix n'ont pas été estimés à cette date, à la valeur proposée raisonnablement et de bonne foi par le Gérant après consultation avec l'agent administratif de la Société.

(b) Les titres qui ne sont pas listés ou cotés sur une bourse de titres reconnue, autres que les titres qui ont la forme d'options d'achat ou de vente, à leur dernier prix d'offre rapporté (pour un titre détenu en position longue) et au dernier prix de demande rapporté (pour un titre vendu à découvert) au Jour d'Evaluation ou, si aucun prix n'a été estimé à cette date, à la date antérieure la plus proche à laquelle de tels prix ont été estimés ou, si de tels prix n'ont pas été estimés pendant les 15 derniers jours ouvrables avant le Jour d'Evaluation, à la valeur proposée raisonnablement et de bonne foi par le Gérant après consultation avec l'agent administratif.

(c) En l'absence de valeurs estimées ou lorsque les valeurs estimées ne sont pas considérées par le Gérant comme étant représentatives de la valeur de marché pour les positions de la Société, ces positions sont enregistrées ou bien à leur valeur initiale déterminée tel que prévu ci-dessous, ou à la valeur de celles-ci telle qu'estimée à la dernière réévaluation de celles-ci faite conformément aux dispositions figurant ci-dessous. A cet effet:

i. La valeur initiale d'une telle position sera le montant dépensé par la Société pour son acquisition (y inclus à chaque fois le montant des droits de timbre, commissions et autres dépenses engagées dans le cadre de son acquisition et la détention de celles-ci par la Société pour le compte d'un Sous-Fonds); et

ii. Le Gérant peut à tout moment faire effectuer une réévaluation d'une telle position par une personne professionnelle nommée à cet effet par le Gérant. A la seule discrétion du Gérant, cette réévaluation peut être augmentée d'une valeur équivalente aux coûts d'acquisition y inclus les droits de timbre, commissions et autres dépenses engagées pour son acquisition.

En plus de déterminations d'évaluation spéciales relatives à des titres illiquides, d'autres situations spéciales affectant la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire peuvent parfois survenir. Les investisseurs potentiels devront comprendre que ces situations ainsi que d'autres situations spéciales impliquant des incertitudes par rapport à l'évaluation des positions du portefeuille, pourraient avoir un impact sur la Valeur Nette d'Inventaire de la Société lorsque des jugements antérieurs relatifs à l'évaluation appropriée de ces positions du portefeuille devraient s'avérer incorrectes.

(d) Par rapport aux titres vendus à découvert, la valeur de marché de ces titres, telle que déterminée conformément aux paragraphes ci-dessus, sera incluse dans le passif de la Société.

(e) Les titres qui ont la forme d'une option de vente ou d'achat et qui ne sont pas listés ou cotés sur une bourse de titres reconnue, au prix d'exercice plus (en cas d'achat) ou moins (en cas de vente) le montant pour lequel le titre sous-jacent est supérieur ou inférieur à son prix de marché, à moins que l'agent administratif n'ait accepté une autre valeur pour ces titres telle que suggérée par le Gérant.

(f) Les primes reçues pour les options vendues sont incluses dans les avoirs de la Société et la valeur de marché de ces options sera incluse comme engagement de la Société.

(g) Les contrats à terme sur matières premières sont évalués sur base des estimations rapportées pour ceux-ci sur le principal marché de négociation du Gérant ou tout autre marché contractuel sur lequel des transactions sont effectuées.

(h) Les contrats d'options sur devises seront évalués sur base des estimations de la banque de la contrepartie. Les options sur matières premières négociées sur un marché contractuel seront évaluées à leur dernier prix de vente au Jour d'Evaluation sur le principal marché contractuel sur lequel ces options sont négociées (ou, lorsque le Jour d'Evaluation n'est pas une date à laquelle un marché contractuel sur lequel ces options sont négociées a été ouvert pour les négociations, à la dernière date antérieure à laquelle ce marché contractuel a été ouvert) ou, si aucune vente n'a été effectuée à l'une des dates précitées, à la moyenne entre les prix d'offre et de demande sur le principal marché contractuel sur lequel ces options sont négociées au Jour d'Evaluation. Les primes reçues pour la vente d'options sur matières premières négociées sur le marché contractuel seront reprises dans les avoirs de la Société et la valeur de marché de ces options sera reprise comme un engagement de la Société.

(i) Dans le cas de titres, options, contrats à terme ou sur options pour lesquels les cotations de marché sont soit indisponibles soit apparemment inexactes, ces titres, options, contrats à terme ou sur options seront évalués à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi en utilisant les méthodes approuvées par le Gérant basées sur les suggestions du Gérant ou tout gestionnaire délégué tel que plus amplement spécifié dans les documents de vente de la Société, cette juste valeur étant communiquée à l'agent administratif.

(j) Les titres de créance à court terme avec une maturité restante de 60 jours ou moins au moment de l'acquisition sont évalués à leur coût amorti; d'autres titres à court terme sont évalués sur une base mark-to-market jusqu'à ce qu'ils atteignent une maturité restante de 60 jours, sur quoi ils sont évalués en utilisant la méthode des coûts amortis, prenant comme coût leur valeur de marché au 61^{ème} jour.

(k) Les investissements par la Société dans d'autres fonds d'investissement seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire par action disponible ou une évaluation comparable. Si des événements surviennent qui pourraient engendrer un changement matériel de la valeur nette d'inventaire de telles actions ou parts dans d'autres fonds d'investissement depuis le jour où la dernière valeur nette d'inventaire officielle a été calculée, la valeur de ces actions ou parts peut être ajustée afin de refléter, de l'avis raisonnable du Gérant, ce changement de valeur.

(l) Le Gérant peut, à sa discrétion, permettre que plusieurs autres méthodes d'évaluation soient utilisées lorsqu'il estime que cette méthode d'évaluation reflète mieux la valeur réelle et est conforme à la bonne pratique comptable.

Pour déterminer la valeur des actifs de la Société, l'agent administratif peut se baser sur tout service de cotation automatique par lui déterminé, ou sur instruction du Gérant, sur des informations reçues de diverses sources de cotation professionnelles (dont les agents administratifs des fonds, les conseillers et les courtiers). Dans de telles circonstances, l'agent administratif ne sera pas, en l'absence d'erreur manifeste, responsable des pertes subies par la Société ou par un actionnaire en raison d'une erreur dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société ou d'un Sous-Fonds ou de Classes et dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action, résultant d'une erreur dans l'information fournie par lesdites sources de cotation professionnelles.

De plus, dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société ou d'un Compartiment ou de Classes et de la Valeur Nette d'Inventaire par action, l'agent administratif mettra en oeuvre tout effort raisonnable afin de vérifier les informations concernant les prix fournies par le Gérant, toutefois les investisseurs doivent noter que dans certaines circonstances il n'est pas possible ou faisable pour l'agent administratif de vérifier de telles informations. Dans de telles circonstances, l'agent administratif ne sera pas responsable des pertes subies par la Société ou par un actionnaire en raison d'une erreur dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société ou d'un Compartiment ou des Classes et la Valeur Nette d'Inventaire par action résultant d'une inexactitude dans l'information fournie par le Gérant.

S'il s'avérait qu'une ou plusieurs sources de cotation ne parvenaient pas à fournir à l'agent administratif les évaluations pour une part importante des avoirs, empêchant celui-ci de déterminer le prix de souscription et de rachat, l'agent administratif informera le Gérant qui pourra alors décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

La valeur des actifs dénommés dans une devise autre que celle de référence d'un Sous-Fonds sera déterminée en prenant en compte le taux d'échange ayant cours au moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire.

Le Gérant a délégué à l'agent administratif la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire.

Les actifs et les engagements de la Société seront alloués d'une manière à assurer que les recettes reçues de l'émission d'actions d'un Sous-Fonds déterminé seront attribuées à ce Sous-Fonds tel que décrit ci-après dans la section III.

II. Les engagements de la Société comprennent (sans limitation):

- 1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- 2) tout intérêt accumulé de prêts de la Société (y compris tous les frais accumulés pour s'engager dans ces prêts);
- 3) tous les frais et dépenses en cours ou à payer (y compris les dépenses administratives, les commissions de gestion, les commissions de rendement, commissions du dépositaire et des agents administratif et de registre et de transfert);
- 4) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- 5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Évaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves (s'il y a lieu) autorisées et approuvées par le Gérant ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Gérant peut considérer comme constituant une provision appropriée pour faire face à toute autre obligation éventuelle de la Société.

6) tout autre engagement de la Société de quelque nature ou type que ce soit reflété conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront sans y être limité, les commissions payables à son Gérant, aux gestionnaires et/ou aux conseillers en investissement, incluant, si il y en a, les commissions de performance, les frais et commissions payables à la Banque Dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, de registre et de transfert, aux agents de cotation, à tous agents payeurs, à tout distributeur, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre agent de la Société, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique, l'établissement et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de rapports et de publication incluant les frais de préparation, d'impression, de publicité et de distribution des prospectus, des notes explicatives, des rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les frais d'impression des certificats d'actions, si il y en a, et de tous rapports aux actionnaires, les dépenses occasionnées par la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, les frais de convocation et de tenue des assemblées générales d'actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute

autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les frais raisonnables de déplacement en rapport avec la sélection de structures d'investissement locales ou régionales ou l'investissement dans de telles structures, les prix de publication des prix d'émission ou de rachat, si applicable, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra calculer le montant des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique en se basant sur une estimation sur l'année ou sur toute autre période, et pourra ainsi les provisionner sur la même période et dans les mêmes proportions.

III. La Société établira une masse d'avoirs et de dettes séparée pour chaque Sous-Fonds et les avoirs et dettes seront alloués de la manière suivante:

(a) Si un Sous-Fonds émet des actions dans deux ou plusieurs Classes, les avoirs attribuables à ces Classes seront investis en commun suivant l'objectif, la politique et les restrictions d'investissement spécifiques du Sous-Fonds concerné;

(b) Dans le cadre d'un Sous-Fonds, le Gérant peut décider d'émettre des Classes qui seront soumises à des termes et conditions différents comprenant, sans restriction, des Classes soumises à (i) une politique de distribution spécifique procurant à ses détenteurs des dividendes ou non, (ii) des charges de souscription et de rachat spécifiques (iii) une structure d'honoraires spécifique et/ou (iv) d'autres caractéristiques distinctes;

(c) Les produits nets résultant de l'émission des actions relevant d'une Classe seront attribués dans les livres de la Société à cette Classe d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais y relatifs seront attribués à la Classe d'actions correspondante, conformément aux dispositions ci-dessous;

(d) Lorsqu'un revenu ou avoir découle d'un autre avoir, ce revenu ou avoir est attribué dans les livres de la Société, au même Sous-Fonds ou à la même Classe auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Sous-Fonds ou à la Classe correspondante;

(e) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Sous-Fonds déterminé ou d'une Classe déterminée ou à une opération effectuée en rapport avec l'avoir d'un Sous-Fonds particulier ou d'une Classe particulière, cet engagement sera attribué à ce Sous-Fonds ou cette Classe;

(f) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Sous-Fonds déterminé ou à une Classe déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Sous-Fonds ou Classes, en proportion de leurs valeurs nettes d'inventaire respectives ou de telle autre manière que le Gérant déterminera avec bonne foi; et

(g) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une Classe, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et de détermination seront interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par le Gérant ou par un agent que le Gérant peut désigner aux fins de calculer la Valeur Nette d'Inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet article:

1) les actions de la Société en voie de rachat conformément à l'article 9 seront considérées comme existantes et prises en considération jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le Gérant, du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront considérées comme un engagement de la Société, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par le Gérant, du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné seront évalués en tenant compte des taux de change ou du marché, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et

4) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que, si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas connue au Jour d'Evaluation, sa valeur sera estimée par la Société.

Art. 25. Co-Management et Pooling. Le Gérant peut autoriser l'investissement et la gestion de tout ou partie du portefeuille d'avoirs établi pour deux ou plusieurs Sous-Fonds sur base d'une masse d'avoirs, ou de tout ou d'une part du portefeuille des avoirs de la Société sur base d'une gestion commune ou clonée avec des avoirs appartenant à d'autres organismes d'investissement collectif luxembourgeois, le tout en application de la publicité appropriée et conformément aux réglementations applicables, et tel que plus amplement décrit dans les documents de vente de la Société.

Art. 26. Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action et de l'émission d'actions. Le Gérant peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'un ou plusieurs Sous-Fonds et, par conséquent, l'émission, le rachat et la conversion des actions de ce Sous-Fonds dans un des cas suivants:

(a) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés principaux sur lesquels une partie substantielle des avoirs de la Société attribuables au(x) Sous-Fonds concerné(s) est, de temps à autre, cotée ou négociée, est fermée (pour une raison autre que pour le congé normal) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, du moment qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuables au(x) Sous-Fonds évoqué(s); ou

(b) pendant toute période durant laquelle, à la suite d'événements d'ordre politique, économique, militaire ou monétaire ou de toutes autres circonstances sur lesquelles le Gérant n'exerce aucun contrôle, pouvoir ou responsabilité, ou en cas d'existence d'un état des affaires constitutif d'une urgence selon l'avis du Gérant, une vente ou une évaluation des actifs détenus par la Société attribuables au(x) Sous-Fonds concerné(s) n'est pas raisonnablement praticable sans porter sérieusement atteinte aux intérêts des actionnaires, ou si de l'avis du Gérant le prix d'émission, et potentiellement, de rachat ne peut pas être calculé en toute équité; ou

(c) lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société attribuables au(x) Sous-Fonds concerné(s) ou les cours ou valeurs actuel(le)s d'une bourse ou d'un marché quelconque applicables au(x) Sous-Fonds concerné(s) sont suspendus; ou

(d) pendant toute période durant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'un (de) Sous-Fonds ou pendant laquelle le transfert des fonds concernant la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions de la Société ne peuvent, de l'avis du Gérant, être effectués à des taux de change normaux; ou

(e) lors de la publication d'un avis de convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant comme but de décider la dissolution de la Société ou de tout Sous-Fonds, ou la fusion de la Société ou de tout Sous-Fonds, ou d'informer les actionnaires de la décision du Gérant de dissoudre ou de fusionner tout Sous-Fonds; ou

(f) lorsque pour toute autre raison, la valeur des investissements détenus par la Société et attribuables au(x) Sous-Fonds concerné(s) ne peut être certifiée ni promptement ni précisément.

La Société informera tous les actionnaires concernés, à savoir ceux qui ont fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour lesquelles le calcul a été suspendu, du début et de la fin de toute période de suspension.

Art. 27. Contrat de banque dépositaire. La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque, qui devra satisfaire aux exigences des lois luxembourgeoises et de la Loi de 2007 (la "Banque Dépositaire"). Tous les actifs de la Société seront détenus par ou pour ordre de la Banque Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Dans l'hypothèse d'un retrait de la Banque Dépositaire, volontaire ou non, celle-ci restera en fonction jusqu'à la désignation, qui doit s'opérer dans les deux mois du retrait, d'une autre entité bénéficiant du statut d'institution de crédit.

Titre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en oeuvre par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales et qui seront nommées par l'assemblée générale des actionnaires décidant cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les produits de liquidation pourront être distribués en nature aux actionnaires.

Art. 29. Fusion de Sous-Fonds ou de Classes d'actions. Au cas où, pour une raison quelconque, la valeur des avoirs nets d'un Sous-Fonds ou d'une Classe d'actions quelconque n'a pas atteint ou a diminué jusqu'à un montant déterminé par le Gérant comme étant le niveau minimum pour que ce Sous-Fonds ou cette Classe d'actions puisse être utilisé(e) d'une manière économiquement efficiente, ou si un changement de la situation économique, monétaire ou politique relative au Sous-Fonds ou à une Classe d'actions concerné(e) aurait des conséquences matérielles négatives sur les investissements du Sous-Fonds ou d'une Classe d'actions ou dans le but de procéder à une rationalisation économique, le Gérant peut décider le rachat forcé de toutes les actions émises dans un tel Sous-Fonds ou Classe d'actions à la Valeur Nette d'Inventaire calculée au Jour d'Evaluation auquel cette décision devient effective. La Société publiera un avis écrit aux actionnaires concernés par le rachat forcé et ceci avant la date effective de ce rachat forcé, avis qui indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat forcé. A moins que le Gérant décide autrement dans l'intérêt des ou dans un but de sauvegarder le traitement égalitaire des actionnaires, les actionnaires du Sous-Fonds ou de la Classe d'actions concernée peuvent continuer à demander le rachat ou la conversion sans frais de leurs actions (mais tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements ainsi que des frais de réalisation) avant la date effective du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Gérant par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'un Sous-Fonds ou d'une Classe peut, sur proposition du Gérant et avec son consentement, racheter toutes les actions de ce Sous-Fonds ou de cette Classe et rembourser aux actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements et des frais de réalisation) déterminée au Jour d'Evaluation

auquel cette décision sera effective. Il n'y a pas d'exigence de quorum pour cette assemblée générale des actionnaires à laquelle les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées.

Les avoirs qui ne peuvent être distribués à leurs bénéficiaires à la fin des rachats forcés d'un Sous-Fonds ou d'une Classe seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit. Les droits sur les sommes ainsi déposées seront prescrits conformément à la législation luxembourgeoise.

Dans les mêmes conditions que celles prévues au premier paragraphe de cet article, le Gérant peut décider d'allouer les avoirs d'un Sous-Fonds quelconque à ceux d'un des Sous-Fonds déjà existants endéans la Société ou en faveur d'un autre organisme de placement collectif ou à tel autre sous-fonds d'un tel organisme de placement collectif (le "nouveau Sous-Fonds") et de redéfinir les actions du Sous-Fonds concerné comme actions du nouveau Sous-Fonds (à la suite d'un partage ou d'une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une partie des droits aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière comme décrit au premier paragraphe de cette section (et, en plus, la publication contiendra une information relative au nouveau Sous-Fonds), un mois avant la date à laquelle la fusion sera effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat ou la conversion sans frais de leurs actions durant cette période. Après une telle période, la décision engagera la totalité des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité, sous réserve que si cette fusion est effectuée avec un organisme de placement collectif luxembourgeois du type fonds commun de placement ou avec un organisme de placement collectif basé à l'étranger, une telle décision ne liera que les actionnaires qui sont en faveur de la fusion.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Gérant par le paragraphe précédent, une contribution des avoirs et engagements attribuables à un Sous-Fonds à un autre Sous-Fonds de la Société peut être décidée, sur proposition du Gérant et avec son consentement, par une assemblée générale des actionnaires du Sous-Fonds contribuant pour laquelle il n'y a pas d'exigence de quorum et la décision sur une telle amalgamation sera prise à la majorité simple des voix exprimées.

Titre IX. Dispositions générales

Art. 30. Tous les points non prévus par les présents Statuts devront être résolus conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi de 2007.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants tels que reproduits ci-dessous

Souscripteurs	Actions de Commandité	Actions Ordinaires	Capital Souscrit
1) Europa Plus	308	1	
2) GWM Asset Management (Malta) Limited		1	EUR 31.000
Total		310	

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les dépenses, coûts, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 3.000,-.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière part du capital souscrit et se considérant comme étant dûment convoquées ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le siège social de la Société est situé au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Deuxième résolution

La personne suivante est nommée réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et résidence, les comparants ont tous signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. WEBER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34286. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011113173/1401.

(110129365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Sculptor Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.294.

Il résulte des résolutions de Sculptor Holdings II S.à r.l. en date du 26 Mai 2011 que les Actionnaires ont unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du gérant suivant:

- Monsieur Jacob MUDDE, employé privé, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 14 Octobre 1969, demeurant professionnellement ou 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, employé privé, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 26 Aout 1970, demeurant professionnellement ou 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

- Monsieur Robert VAN 't HOEFT, employé privé, né à Schiedam, Pays-Bas, le 13 Janvier 1958, demeurant professionnellement ou 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855, Luxembourg

- Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, employée privée, né à Rennes, France, le 03 Avril 1973, demeurant professionnellement ou 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

2. Nomination des gérants suivant pour une durée illimitée à compter de ces résolutions de des Actionnaires unique:

- Monsieur Dylan DAVIES, employé privé, né à Swansea, Royaume-Uni, le 16 Novembre 1966, demeurant professionnellement ou 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

- Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, né à Chambéry, France, le 02 Aout 1978, demeurant professionnellement ou 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

- Monsieur Ronan CARROLL, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 11 Novembre 1971, demeurant professionnellement ou 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

- Monsieur Tony LAENEN, employé privé, né à Virton, Belgique, le 16 Avril 1980, demeurant professionnellement ou 2 Joseph Hackin L-1746, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dylan Davies / Ronan Carroll

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011084038/31.

(110094331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Sculptor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.786.

Il résulte des résolutions de Sculptor Holdings S.à r.l.en date du 26 Mai 2011 que les Actionnaires ont unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du gérant suivant:

- Monsieur Jacob MUDDE, employé privé, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 14 Octobre 1969, demeurant professionnellement ou 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, employé privé, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 26 Août 1970, demeurant professionnellement ou 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

- Monsieur Robert VAN 't HOEFT, employé privé, né à Schiedam, Pays-Bas, le 13 Janvier 1958, demeurant professionnellement ou 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855, Luxembourg

- Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, employée privée, né à Rennes, France, le 03 Avril 1973, demeurant professionnellement ou 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

2. Nomination des gérants suivant pour une durée illimitée à compter de ces résolutions de des Actionnaires unique:

- Monsieur Dylan DAVIES, employé privé, né à Swansea, Royaume-Uni, le 16 Novembre 1966, demeurant professionnellement ou 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

- Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, né à Chambéry, France, le 02 Août 1978, demeurant professionnellement ou 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

- Monsieur Ronan CARROLL, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 11 Novembre 1971, demeurant professionnellement ou 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

- Monsieur Tony LAENEN, employé privé, né à Virton, Belgique, le 16 Avril 1980, demeurant professionnellement ou 2 Joseph Hackin L-1746, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dylan Davies / Ronan Carroll

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011084039/31.

(110094333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Sculptor Kazakh Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 133.456.

Il résulte des résolutions de Sculptor Kazakh Investments S.à r.l. en date du 26 Mai 2011 que les Actionnaires ont unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du gérant suivant:

- Monsieur Jacob MUDDE, employé privé, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 14 Octobre 1969, demeurant professionnellement ou 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, employé privé, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 26 Août 1970, demeurant professionnellement ou 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

- Monsieur Robert VAN 't HOEFT, employé privé, né à Schiedam, Pays-Bas, le 13 Janvier 1958, demeurant professionnellement ou 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855, Luxembourg

- Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, employée privée, né à Rennes, France, le 03 Avril 1973, demeurant professionnellement ou 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

2. Nomination des gérants suivant pour une durée illimitée à compter de ces résolutions de des Actionnaires unique:

- Monsieur Dylan DAVIES, employé privé, né à Swansea, Royaume-Uni, le 16 Novembre 1966, demeurant professionnellement ou 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

- Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, né à Chambéry, France, le 02 Aout 1978, demeurant professionnellement ou 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

- Monsieur Ronan CARROLL, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 11 Novembre 1971, demeurant professionnellement ou 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

- Monsieur Tony LAENEN, employé privé, né à Virton, Belgique, le 16 Avril 1980, demeurant professionnellement ou 2 Joseph Hackin L-1746, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dylan Davies / Ronan Carroll

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011084040/31.

(110094332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Statuto Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.326.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 31 mars 2011:

1. que la démission de Mme Marjoleine Van Oort en tant que gérant B est acceptée avec effet au 23 février 2011;
2. que M. Vincenzo Costanzelli avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B avec effet au 23 février 2011 et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011084047/15.

(110094125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Sapaci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.999.

—
Le siège social du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant le suivant: 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011084050/10.

(110093653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Synergy Pro-Motor, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.095.

—
Par le présent avis, le Société informe les tiers des changements suivants concernant son Associé Unique et son Gérant Unique:

- Synergy Motor S.A., Associé Unique, a désormais pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- Luxembourg Corporation Company S.A., Gérant, a désormais pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011084074/16.

(110094327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Trilogy SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 148.026.

—
*Extract of the minutes of the Annual General Meeting dated June 15th, 2011*Approval of the resignation of Mrs. Toni PINKERTON and Mr. Richard GORDON as Directors of the Board as of April 14th, 2011;Approval of the co-optation of Mr. Ronan CARROLL (residing professionally at Maples FS (Luxembourg) S.A. – 2, rue Albert Borschette – L-1246 Luxembourg) and Mr. Cédric BRADFER (residing professionally at Maples FS (Luxembourg) S.A. – 2, rue Albert Borschette – L-1246 Luxembourg) with effect on April 14th, 2011, as Directors of the Board until the Annual General Meeting that will be held in 2014;

Re-appointment of the Authorized Independent Auditor, Deloitte S.A., for the ensuing fiscal year.

Suit la traduction française

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 15 juin 2011

Approbation de la démission de Mme Toni PINKERTON et de M. Richard GORDON comme Administrateurs à partir du 14 avril 2011.

Approbation de la co-optation de M. Ronan CARROLL (résidant professionnellement chez Maples FS (Luxembourg) S.A. – 2, rue Albert Borschette – L-1246 Luxembourg) et de M. Cédric BRADFER (résidant professionnellement chez Maples FS (Luxembourg) S.A. – 2, rue Albert Borschette – L-1246 Luxembourg), comme Administrateurs à partir du 14 avril 2011, et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

Ré-election de l'auditeur Deloitte S.A. pour l'année fiscale suivante en tant que réviseur d'entreprise indépendant.

Pour TRILOGY SICAV-SIF

Référence de publication: 2011084078/25.

(110094401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Tank Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 74.221.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 décembre 2010

Le Conseil d'Administration a décidé d'élire Monsieur Lars Hem Simonsen, né le 31 mars 1965 à Copenhague, Danemark, demeurant professionnellement à Borupvang 4, 2750 Ballerup, Danemark, comme nouvel administration en remplacement de Madame Pia Laub von Gottberg, administrateur démissionnaire.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 27 mai 2011

L'assemblée générale ordinaire a décidé de confirmer l'élection de Monsieur Lars Hem Simonsen comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Pia Laub von Gottberg, administrateur démissionnaire, faite par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 8 décembre 2010.

L'assemblée générale ordinaire a réélu Messieurs Lars Hem Simonsen, Claus Gottlieb, Flemming Jensen, Bruno Helboe, Bo Philipsen, Tommy Brandt, Kristian Kristensen comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

L'assemblée générale ordinaire a réélu Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tank Reinsurance S.A.

Signature

Référence de publication: 2011084081/23.

(110093574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Tiepolo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.951.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 mai 2011 à 15.00 heures au siège social

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2011, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2011:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
TIEPOLO SICAV
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011084091/26.

(110094187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

VALUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 7.982.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 juin 2011

1. M. Jacques CLAEYS a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. MM. Sébastien ANDRE et Massimo RASCHELLA ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. M. Félix GÄHWILER a été reconduit dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 17.6.2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour VALUX S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011084117/19.

(110094304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

SKI ITW BD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.040,50.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 132.532.

—
EXTRAIT

En date du 3 juin 2011,

1) le mandat de M. Jean-Paul Frisch en tant que gérant de classe B de la Société a pris fin,
et

2) M. Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque), résidant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- *Gérant de classe A*

* Alexander Gillette

- *Gérant de classe B*

* Tomas Lichy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/06/2011.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2011084278/24.

(110093510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Wealth@Work s.a, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 158.033.

Extrait d'une lettre datée du 6 mai 2011

Il résulte d'une lettre du 6 mai 2011 que Madame Britta Jaegde Crott démissionne de son poste d'administrateur à compter de cette date.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

*Pour la société**Signature**Un administrateur*

Référence de publication: 2011084127/14.

(110094364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Alapco Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.972.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 16 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme ALAPCO LUXEMBOURG HOLDING S.A, (RCS B101972) dont le siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage, a été dénoncé en date du 5 février 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 7 juillet 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

*Pour extrait conforme**Me Stéphanie STAROWICZ**Le liquidateur*

Référence de publication: 2011084299/19.

(110094276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

DNA Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.147.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 16 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme DNA INVESTMENTS S.A, (RCS B105147) dont le siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, a été dénoncé en date du 1^{er} octobre 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 7 juillet 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

*Pour extrait conforme**Me Stéphanie STAROWICZ**Le liquidateur*

Référence de publication: 2011084335/19.

(110094273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Wyeth Ayerst Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.053.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

Concernant le dépôt L110066652, il convient de modifier l'organe du gérant de la Société, Monsieur Jean-Pol LEBLON de Conseil de gérance en Collège de gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011084130/15.

(110094383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Emitem Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.520.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 16 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme EMITEM INVEST S.A, (RCS B95520) dont le siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, a été dénoncé en date du 13 janvier 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 7 juillet 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2011084348/19.

(110094279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Helvert Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.521.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 16 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme HELVERT FINANCE S.A, (RCS B 95521) dont le siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, a été dénoncé en date du 1^{er} avril 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 7 juillet 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2011084360/19.

(110094280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Middleton, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 157.255.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 195 du 1^{er} février 2011. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 489 du 15 mars 2011 et au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 872 du 2 mai 2011.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 JUIN 2011.

MIDDLETON
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2011084398/18.

(110094305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

MMM Tournesol S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.212.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 16 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme MMM TOURNESOL S.A., (RCS B 93212) dont le siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, a été dénoncé en date du 5 février 2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 7 juillet 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2011084400/19.

(110094278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Ascendos Rail Leasing, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 119.934.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 24 juin 2011

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Boon Swan Foo de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 27 juin 2011.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement du gérant démissionnaire, Madame Tan Mui Hong, dont l'adresse professionnelle se situe au 51, Cuppage Road, #10-03 Starhub Centre, Singapour 229469, en tant que gérant de la Société à compter du 27 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ascendos Rail Leasing S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2011087193/17.

(110098511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Foxroad Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011084354/10.

(110094386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Elenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011085847/10.

(110095870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Emprou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5814 Fentange, 18, rue Pierre Capésius.

R.C.S. Luxembourg B 104.975.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085848/9.

(110096285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

European Logistics Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.820.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Logistics Feeder SCA

Signature

Référence de publication: 2011085851/12.

(110095989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

European Retail Investment Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Investment Holding II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011085852/11.

(110095799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Subsea 7 Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 56.080.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.052.

Extract of the resolutions taken by the sole Shareholder as of 09/05/2011

- Mr Graeme Murray, born on September 1st, 1968 at Aberdeen, General Counsel, with professional address at 200 Hammersmith Road, London W6 7DL (UK), is appointed as A Manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period, in replacement of Mr. Alistair Peel;

- the resignation of Mr Johan Rasmussen, as A Manager of the Company is accepted;

- Mr. Simon Crowe, born on May 3rd, 1967 at Wirral (UK), Chief Financial Officer, with professional address at 3 Upper Church Street, Bath BA12PT (UK) is appointed as A Manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period, in replacement of Mr. Johan Rasmussen.

Suit la traduction de ce qui précède

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 09/05/2011

- M. Graeme Murray, né 1^{er} septembre 1968 à Aberdeen, résidant professionnellement à Hammersmith Road, Londres W6 7DL (GB), Directeur du service juridique, est nommé Gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une période indéterminée, en remplacement de M. Alistair Peel.

- la démission de M. Johan Rasmussen, Gérant de catégorie A est acceptée;

- M. Simon Crowe, né le 3 mai 1967 à Wirral (GB), Directeur Financier, résidant professionnellement au 3 Upper Church Street, Bath, BA12PT (GB) est nommé Gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une période indéterminée, en remplacement de M. Johan Rasmussen.

Certifiée sincère et conforme

Référence de publication: 2011084070/26.

(110093746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Waste Treatment and Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.091.

*Extrait des délibérations portant à publication de
l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 14 juin 2011*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire avec effet au 8 juin 2010 Messieurs Clive GODFREY, Stéphane BIVER, et Jean-Pierre HIGUET dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011084137/16.

(110094458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Amadecin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 154.734.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2011

Référence de publication: 2011084475/11.

(110094675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Contracting & Engineering Services Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 151.490.

L'an deux mille onze, le quatorze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Bart BLOMMAERT, ingénieur industriel, né le 6 novembre 1972 à B-Dendermonde, demeurant à B-1730 Asse, 119, Petrus Ascanusstraat, ici représenté par Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, en vertu d'une procuration sous seing privé signée à Asse le 1^{er} juin 2011,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Contracting & Engineering Services Luxembourg S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B 151.490, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire alors de résidence à Pétange, en date du 11 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 695 du 1^{er} avril 2010.

- Les statuts de ladite Société n'ont pas modifiés depuis.

- Le capital social est actuellement fixé à EUR 12.500,- représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts concernant l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'activité d'ingénieur-conseil indépendant ne portant que sur des activités conformes à la déontologie de la profession d'architecte/ingénieur-conseil indépendant.

La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

La société pourra également créer des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte/ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. LAC/2011/27672. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084526/51.

(110095245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.